

RAPPORT  
ANNUEL  
2012



## DIRECTOIRE

Président du directoire:

Thierry BRUN

Directeur Général :

Séverine BRUN

## CONSEIL DE SURVEILLANCE

Présidente :

Zélia BOEL

Membres :

Eric BOEL

Violaine ALAMARTINE

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires :

GESCOMM

représentée par Valérie GAUMARD

EXCO FIDOGEST

Représentée par Jean Michel LANNES

Suppléants :

Cabinet J.BOREL & Associés SA

François-Régis VIGNON

## RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Florent DELABROUSSE

S.A au capital de 2.300.000€

Siège social :

13 Boulevard des Etines

BP 9- 42124 LE COTEAU Cedex

Téléphone : 04 77 44 21 00

Télécopie : 04 77 44 21 04

Mail : [www.devernois.fr](http://www.devernois.fr)



# SOMMAIRE

Attestation de responsabilité	5
Organigramme	6
Rapport de gestion	7
Liste des conventions courantes conclues à des conditions normales	21
Résultats financiers des cinq derniers exercices	22
Chiffres clés	23
Evolution du cours de l'action	24
<b>LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	25
Note aux états financiers consolidés	29
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	44
<b>LES COMPTES SOCIAUX</b>	45
Annexe aux états financiers sociaux	49
Rapport Général des commissaires aux comptes	64
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	65
Rapport de la présidente du conseil de surveillance sur le contrôle interne	69
Rapport des commissaires aux comptes pour ce qui concerne les procédures de surveillance sur le contrôle interne	74
Texte des résolutions proposées aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire	75



# ATTESTATION DE RESPONSABILITE

J'atteste en ma qualité de Président du Directoire que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation. J'atteste de même par la présente que le rapport de gestion présenté ci-après représente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

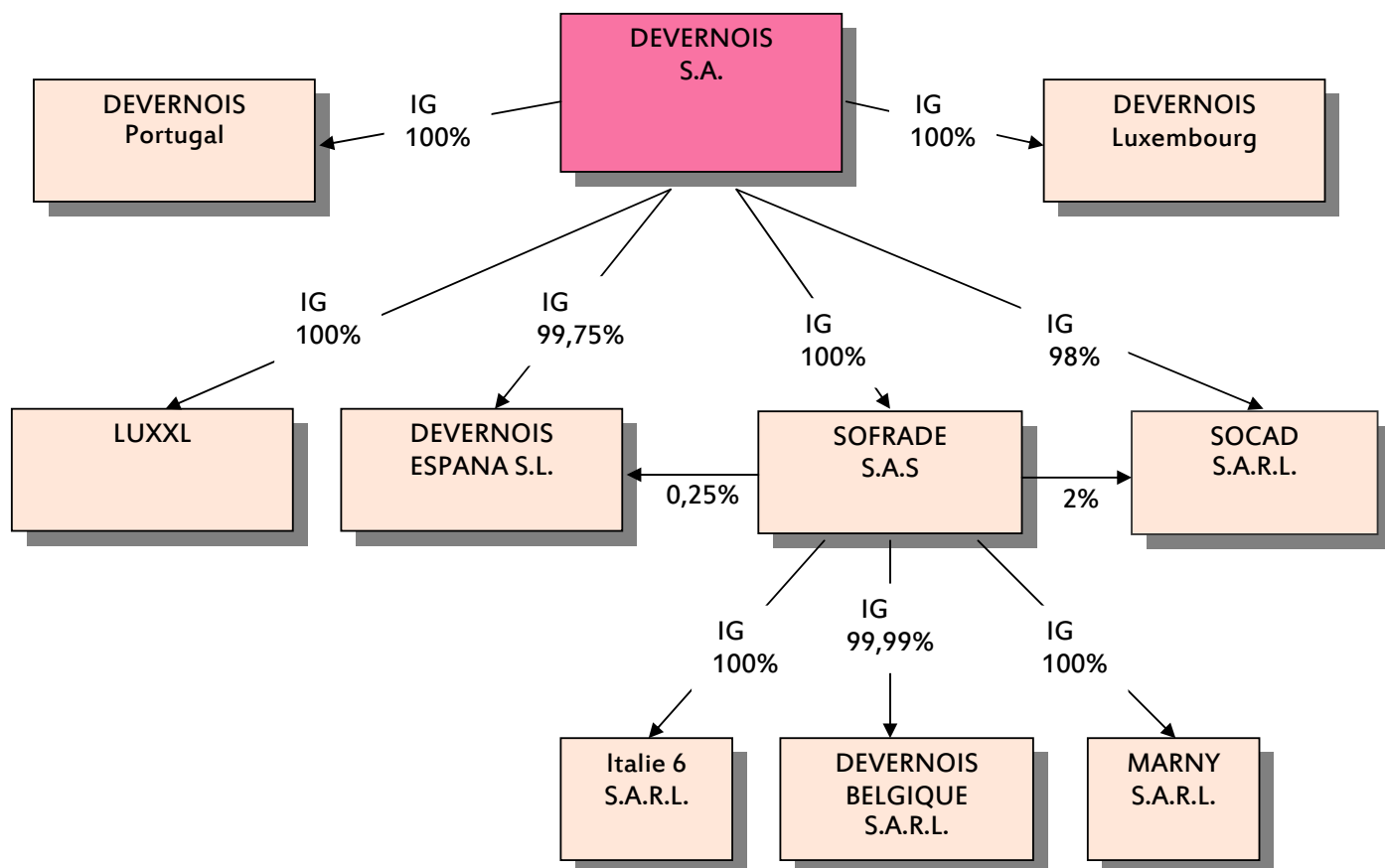
Le Coteau, le 24 avril 2013

Thierry Brun

Président du Directoire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TB', written vertically.

# ORGANIGRAMME DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE DEVERNOIS AU 31 DÉCEMBRE 2012



# RAPPORT DE GESTION DU GROUPE DEVERNOIS

ETABLI PAR LE DIRECTOIRE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués ce 16 Mai 2013 en Assemblée Générale conformément aux prescriptions de la loi et des statuts de notre Société, afin de vous soumettre les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, de vous présenter le rapport sur la situation et les faits marquants de cet exercice, et de vous faire part des perspectives de l'année comptable en cours.

## RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés et sociaux ont été établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur.

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2012 sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations. Elles sont décrites dans la note 1 « Principes comptables » de la note aux états financiers consolidés.

Les comptes sociaux sont présentés conformément aux règlements 99.02, 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable. Les options prévues par le Plan Comptable Générale sont retenues, afin d'être le plus possible en conformité avec les normes comptables internationales IFRS, sauf si des considérations fiscales l'en empêchent. Les méthodes comptables arrêtées en 2005, pour tenir compte des différentes évolutions réglementaires, ont été appliquées sans changement depuis 2006. Elles sont décrites dans la partie II « Principes, règles et méthodes comptables » de l'Annexe des comptes sociaux.

Le périmètre de consolidation se rapporte à l'organigramme joint aux présents comptes

### II. ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012 :

Dans une année 2012 caractérisée par un contexte économique très difficile, le Groupe enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 40 335 K€ sur l'année 2012 soit une baisse de ses ventes de -5.7 % par rapport au 31 décembre 2011.

- L'activité de Gros a connu une évolution de -1.9% à 8 286 K€ contre 8 457 K€ au 31 décembre 2011. On notera qu'à la fin du premier semestre 2012 la progression de ce même secteur d'activité était en hausse de +1.9%.

- L'activité de Distribution dans le réseau en propre termine en baisse de 6.6% à 32 050 K€ contre 34 320 K€ fin décembre 2011.

Notre activité de Gros au 31 décembre 2012 représentait 20.5% de notre chiffre d'affaires consolidé contre 19.80% au 31 décembre 2011.

La baisse de chiffre d'affaires de la distribution du Groupe de 2 270 K€ sur l'année 2012 est principalement liée à la fermeture pour raison économique de 11 points de ventes (2 affiliés, 6 succursales étrangères et 3 succursales françaises) et à un contexte économique particulièrement difficile. A fin 2012, le réseau intégré représentait en France 84 succursales dont 8 stands en grands magasins, 13 affiliés, et à l'export (Espagne, Suisse, Belgique, Luxembourg et Portugal) 33 succursales dont 16 stands en concession Grands Magasins (Innos, Corte Ingles, Loeb) et 3 affiliés.

N'ayant pas réussi à trouver sa clientèle, la filiale LUXXL a fermé son site internet et cessé son activité fin octobre 2012.

Début 2012 le Groupe a fait l'acquisition de la société MARNY, locataire d'un fonds de commerce sis 33 rue Tronchet à Paris.

### III. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés sont présentés en application de la norme IAS 1 « présentation des états financiers » et la comparaison se fait d'après les comptes annuels 2011 en norme IFRS

#### III.1. BILAN

##### III.1.1. Actifs non courants

Le total des actifs non courants s'élève à 37 809 K€ en valeur nette contre 38 432 K€ sur l'exercice précédent.

Les investissements de l'exercice en hausse de 68% ont concerné principalement l'acquisition de la société MARNY (boutique de la Rue Tronchet à Paris pour 2 100 K€), les murs et le fonds de commerce de la boutique de Fontainebleau (pour 580 K€), les fonds de commerce des boutiques de Villefranche-sur-Saône et Metz, l'agencement et la réfection de fonds de commerce pour un total général de 3 887 K€ contre 2 312 K€ en 2011.

Les autres investissements ont essentiellement concerné l'immobilisation des frais de collection pour 1 093 K€.

La dépréciation des fonds de commerce, évaluée à partir d'un test de dépréciation prenant en compte la valeur vénale estimée, s'élève à 4 081 K€ contre 3 314 K€ sur les comptes au 31/12/2011.

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles concernées ont été réalisés en fonction des durées réelles d'utilisation selon la même méthode que celle appliquée sur les comptes 2011. La dotation aux amortissements s'élève à 2 528 K€ et est imputée en résultat opérationnel courant.

### III.1.2. Actifs courants

Les stocks de produits finis et marchandises ont diminué de 2 869 K€ par rapport à l'année 2011. Dans un souci de prudence compte tenu des incertitudes économiques, le Groupe a continué à maîtriser ses engagements pris sur la nouvelle saison d'Été 2013.

De ce fait, la dépréciation des stocks au 31 décembre 2012 est de 2 456 K€ contre 2 698 K€ au 31/12/2011 indiquant ainsi une plus faible part dans les stocks détenus de résiduels des saisons passées.

Le poste clients (en net) passe de 2 005 K€ au 31/12/11 à 1 386 K€ au 31/12/12, soit une diminution significative en valeur brute de 619 K€.

### III.1.3. Trésorerie

La trésorerie consolidée est en très forte hausse par rapport au 31 décembre 2011 à 7 599 K€ du fait de la diminution du BFR liée à la baisse des stocks de résiduels et des créances clients ainsi qu'au remboursement d'acompte d'impôt sur les sociétés et des cessions d'actifs sur 2012.

Concernant les risques de changes, la société est exposée pour ses transactions en dollars relatives à ses achats de marchandises, et en livre sterling et franc suisse pour les ventes réalisées en Angleterre et en Suisse. Une politique de couverture de la devise dollar a été mise en place et les besoins annuels en dollar sont couverts par des contrats de change à terme.

A la fin de l'année 2012, des couvertures sont toujours en cours pour des montants de 710 K\$ à un taux de 1.25 dollar pour un euro alors que le cours du dollar au 31 décembre 2012 était de l'ordre de 1.32. Ces couvertures nous permettent de faire face aux achats du Groupe sur le début de l'année 2013 et la fin de la saison d'été. De nouvelles couvertures seront prises sur le début de l'année 2013 pour faire face aux besoins d'achats en dollars de l'hiver 2013.

Concernant les autres devises, les flux restants à des niveaux très faibles, il n'est pas pratiqué de couvertures de change.

### III.1.4. Capitaux propres

Ils s'élèvent à 37 871 K€ au 31 décembre 2012, en baisse de 607 K€, et représentent 67.8 % du total du bilan, conséquence principalement de l'écart entre le résultat 2012 et les distributions de dividendes sur 2012.

### III.1.5. Passifs non courants

Les passifs non courants incluant les emprunts moyen long terme sont en hausse de 1 994 K€. Cette hausse résulte principalement des nouveaux emprunts contractés à moyen terme pour les besoins de la Distribution.

### III.1.6. Passifs courants

Le poste de provisions pour risques et charges est de 1 175 K€ en fin d'exercice contre 983 K€ fin 2011. Les concours bancaires créditeurs sont en forte baisse (-1 577 K€) du fait de la diminution des besoins en fond de roulement liée à la baisse des stocks et des créances clients ainsi qu'au produits de cessions d'actifs réalisés sur 2012.

L'endettement financier à moins d'un an monte à un niveau de 1 445 K€ contre 1 236 K€ fin 2011.

#### a. Échéancier des dettes fournisseurs Devernois SA :

Pour satisfaire aux nouvelles exigences de l'article du code de commerce L.441-6-1 du code du commerce, la société Devernois SA présente ci-dessous l'échéancier de ses dettes fournisseurs au 31 décembre 2012 (1) et l'état de celles-ci à la date du 4 Mars 2013 (2) :

En K€	Total (1)	Payé (2)	Non Payé (2)	Dont Litiges
Echu au 31 décembre 11	1 084	1 069	15	15
Echéance sur Janvier 12	1 975	1 975	0	0
Echéance sur Février 12	228	226	2	2
Echéance sur Mars 12 et plus	3	3	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 290</b>	<b>3 273</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

En K€	Total (1)	Payé (2)	Non Payé (2)	Dont Litiges
Echu au 31 décembre 12	235	211	24	24
Echéance sur Janvier 13	949	941	8	8
Echéance sur Février 13	152	124	28	28
Echéance sur Mars 13 et plus	1	0	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 337</b>	<b>1 276</b>	<b>61</b>	<b>60</b>



## III.2.RESULTAT

### III.2.1.Chiffre d'affaires

Par Réseau, en K €	2012	%	2011	%
Multimarques	5 543	14 %	5 587	13 %
Franchises	2 478	6 %	2 552	6 %
Fin de série et Divers	348	1 %	389	1 %
Sous Total Gros	8 369	21 %	8 528	20 %
Succursales	29 572	73 %	31 187	73 %
Affiliés	2 478	6 %	3 133	7 %
Escompte	(83)		(71)	
Total Consolidé	40 335	100 %	42 777	100 %

La baisse du chiffre d'affaires 2012 de 5.7 % résulte avant tout de la baisse de notre activité de Distribution sur l'ensemble des périmètres France et Export comme nous avons pu l'évoquer dans notre introduction.

Le Groupe reste très prudent pour l'année 2013 notamment du fait que son activité de Gros amorcée avec l'été 2013 est en recul de 750 K€ par rapport à 2012 et que la morosité du marché de la distribution de l'année 2012 ne permet pas d'avoir des certitudes pour l'année à venir.

### III.2.2.Résultat opérationnel

La marge opérationnelle du groupe baisse significativement de 1 312 K€ entre les deux exercices. Cette baisse provient principalement d'un recul de la marge brute de 3 054 K€, directement lié à la baisse du chiffre d'affaires, compensé toutefois par une réduction massive des charges externes de 1 700 K€.

Il est important de signaler que les pertes opérationnelles de la filiale Luxxl, filiale créée en 2010 pour vendre sur le net des articles grandes tailles de prêt-à-porter féminin et intégrée en 2011 dans le périmètre de consolidation, ont encore pesé lourdement sur la marge opérationnelle du groupe à hauteur de - 600 K€. Face à ces pertes, le Groupe a décidé de cesser l'activité de cette filiale fin octobre 2012.

La marge brute baisse de 3 054 K€ malgré un taux de marge relativement proche de celui de 2011 du fait d'une baisse de chiffre d'affaires de la Distribution (-6.7%) et dans une moindre mesure de celui du Gros (-1.9%).

Les charges externes diminuent massivement de 16 488 K€ à 14 788 K€ du fait de la réduction drastique

de certains postes liés surtout à la communication (600 K€), la PLV (150 K€) et le transport (400 K€) suite à une politique volontariste de réduction des coûts menée par le Groupe sur l'année 2012.

Globalement la marge opérationnelle courante passe de - 107 K€ en 2011 à - 1 409 K€ en 2012.

Les autres produits et charges opérationnels sont de 2 355 K€ en 2012 contre 244 K€ en 2011 intégrant notamment des plus values de cessions d'actifs.

Le résultat opérationnel sur 2012 est de 936 K€ contre 137 K€ en 2011.

### III.2.3.Résultat financier

Le résultat financier est de -118 K€ contre 86 K€ en 2011. Cette baisse provient avant tout de l'évolution des gains de change au franc Suisse, cette devise ayant évolué moins favorablement sur 2012 que sur 2011.

Le coût de l'endettement financier net est en légère hausse de 34 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Nous rappelons que la société procède en fonction des orientations des cours des devises à des couvertures de change pour couvrir ses achats en dollar et place sa trésorerie sur des supports qui garantissent la valeur du capital. Les couvertures existantes en fin d'année 2012 sont détaillées dans le paragraphe précédent « Trésorerie ».

### III.2.4.Résultat net

Le résultat net, après charge d'impôt sur les sociétés, est de l'ordre de 746 K€ contre 87 K€ à fin 2011.

Le résultat net par action est de 2.6 € en 2012 contre 0.3 € en 2011.

## III.3.SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT. ART 225-100 a)3 DU CODE DE COMMERCE

En K€	2010	2011	2012
Disponibilités & Valeurs Mobilières (hors provisions)	4 707	1 502	7 599
Dettes financières	2 939	5 340	6 110
Endettement net	(1 768)	3 838	(1 489)
Ratio /capitaux propres	(4.4) %	9.9 %	(3.9) %
Ratio / chiffre d'affaires	(4.1) %	8.9 %	(3.7) %
Coût moyen Endettement	5.4 %	3.0 %	3.2%

Le groupe a connu sur l'année 2012 une hausse de sa trésorerie brute de 6 097 K€ accompagnée par une hausse de l'endettement court terme (de la maison mère) de 770 K€ portant ainsi l'endettement bancaire net de 3 838 K€ à (1 489) K€.

En 2012 Devernois SA a contracté deux nouveaux emprunts pour l'acquisition des murs de son magasin de Fontainebleau et pour son développement à l'international pendant que Sofrade contractait trois nouveaux emprunts, un pour l'acquisition du fonds de commerce du magasin de Villefranche sur Saône, un autre pour le financement de l'acquisition des titres de sa filiale MARNY et le dernier pour l'acquisition par sa filiale DEVERNOIS Belgique des murs de son magasin d'Ostende, le tout pour un montant global de 3 950 K€.

## IV ACTIVITE DE LA SOCIETE DEVERNOIS SA ET DE SES FILIALES

### IV.1.DEVERNOIS SA

#### Résultats de l'exercice :

En K€	2012	2011	% Var
Chiffre d'Affaires HT	28 636	30 542	(6.2%)
Résultat d'exploitation	4 828	4 836	(0.2%)
Résultat courant	4 626	4 561	1.4%
Résultat exceptionnel	(3 581)	(3 803)	(5.8%)
Résultat Net	788	732	7.7%

Le chiffre d'affaires de Devernois SA baisse de 6,2 % par rapport à l'année 2011. Cette baisse du chiffre d'affaires s'explique surtout par une baisse des ventes des saisons N alors que les retours des saisons N-1 ont été quasiment stables par rapport à 2011. Cette baisse de chiffre d'affaires des saisons N est principalement due aux ventes à destination de son réseau en propre.

Sur l'activité de Gros en général, la baisse du chiffre d'affaires de l'ordre de 150 K€. Les ventes de Gros ont connu une légère croissance de +1.9% sur le premier semestre avant de connaître un recul de -5.1% sur le second semestre pour finir sur l'ensemble de l'exercice à -1.8%.

Le résultat d'exploitation de l'exercice progresse à 16.9 % du chiffre d'affaires tout en restant stable en valeur en raison de deux phénomènes, la baisse de la marge brute liée à un chiffre d'affaires moins important partiellement compensée par une hausse du taux de marge et une baisse massive des autres achats et charges externes pour 1 794 K€. Les principaux éléments expliquant la baisse des charges externes sont la réduction des coûts de transports (400K€) et du budget publicité (600K€).

Le résultat financier de (202) K€ comprend le coût de la charge d'intérêts (85 K€) mais surtout un abandon du compte courant de LUXXL de 586 K€. Les résultats de change sont inférieurs de 97 K€ à ceux de 2011 du fait d'un encours en devise moins important à la clôture et de cours des devises CHF et Dollars qui n'ont pas

connu de réelles fluctuations entre le 31 décembre 2011 et 2012. Nous rappelons que le cours dollar de base est comptabilisé à 1.25 dans nos comptes.

Le résultat exceptionnel, négatif de 3 581 K€, tient compte des abandons de créances faits aux filiales du groupe pour 3 770 K€ contre 5 020 K€ en 2011 du fait d'un abandon de créances moins important au profit de la filiale SOFRADE que les années précédentes. Ces abandons de créances sont un moyen de rémunérer nos filiales de distribution pour les importants volumes achetés en l'absence de prix de cession plus favorables que les prix de marché pratiqués pour les clients n'appartenant pas au groupe.

### IV.2 Sous-groupe SOFRADE

#### IV.2.1 Sofrade SAS

La société exploitait 83 points de vente en succursales dont 8 stands en concession en Grands Magasins au 31 décembre 2012.

Sur l'exercice, SOFRADE a acquis 2 nouveaux magasins début 2012 (Villefranche-sur-Saône et Metz) et a fermé 4 magasins (Lyon Part-Dieu, Paris rue Tronchet, Nancy et Angoulême). La société a acquis début 2012 la société MARNY qui détenait un fonds de commerce sis rue Tronchet à Paris pour ouvrir un nouveau magasin à l enseigne DEVERNOIS à cette adresse.

#### Résultats de l'exercice :

En K €	2012	2011
Chiffre d'Affaires HT	22 178	22 631
Résultat d'exploitation	(3 491)	(3 056)
Résultat financier	(8)	(72)
Résultat courant	(3 499)	(3 128)
Résultat exceptionnel	1 459	3 011
Résultat Net	(1 782)	(108)

Le chiffre d'affaires de l'année 2012 de la société Sofrade baisse de 2.0% par rapport à l'année 2011 dans un marché français en baisse de 4.9% en périmètre comparable.

Le résultat d'exploitation enregistre une baisse de 435 K€ liée à deux phénomènes :

- Une baisse de marge en valeur absolue liée à un taux de marge plus faible que celui de 2011 du fait de la prépondérance des ventes en période de soldes et d'actions spécifiques en vue de l'écoulement des saisons N-1 (293 K€).

- Une hausse des charges externes après retraitement des livraisons à soi-même (réfections de magasin) de 150 K€ liée principalement aux honoraires d'acquisition

En K€	2012	2011
Chiffre d'Affaires HT	3 825	4 328
Dont part commerciale	3 754	4 229
Résultat d'exploitation	(1 286)	(1 045)
Résultat Net	(4)	4

Le chiffre d'affaires à périmètre non comparable est en baisse de 11.2% par rapport à 2011 avec des données très différentes selon les magasins et notamment des résultats plutôt en retrait sur nos stands grands magasins.

Le résultat d'exploitation se déprécie de l'ordre de 241 K€ du fait de la baisse sensible du chiffre d'affaires qui n'a pu être compensée par la légère amélioration du taux de marge ainsi que la réduction des charges externes et des frais de personnel.

En K €	2012	2011
Chiffre d'Affaires HT	2 122	2 664
Résultat d'exploitation	(390)	(580)
Résultat Net	2 690	0

Le chiffre d'affaires à périmètre non comparable diminue de 20.3 %.

Le résultat d'exploitation s'améliore de 190 K€ malgré une perte de marge de 261 K€ grâce à une diminution de 150 K€ des frais de personnel et de 320 K€ des autres charges externes.

Le résultat net s'élève à 2 690 K€ au 31 décembre 2012.

En K€	2012	2011
Chiffre d'Affaires HT	1 603	1 926
Résultat d'exploitation	(589)	(594)
Résultat Net	(608)	(627)

Le chiffre d'affaires 2012 est en baisse de -16.8% par rapport à 2011. Seul le magasin de Barcelone Provença reste stable sur l'exercice 2012.

Le résultat d'exploitation est quasi stable du fait de la baisse de marge d'un montant de 145 KE compensée par des réductions de frais de personnel et autres charges externes à hauteur de 153 KE.

des magasins et des loyers de ces mêmes magasins.

Le résultat financier s'améliore de 65 K€ malgré la hausse des charges d'intérêts de 58 K€ du fait de la hausse des gains de change liés au CHF pour un montant de 124 K€.

Le résultat exceptionnel comprend un abandon de créances de 1 500 K€.

#### IV.2.2 Devernois Belgique

Cette société exploitait sur le territoire belge au 31 décembre 2012, 8 boutiques en succursales, 10 stands dans des grands magasins, ainsi qu'un point de vente en affiliation.

Résultats de l'exercice :

Le résultat net s'élève à - 4 K€ au 31 décembre 2012.

#### IV.2.3 Italie 6

Cette société exploitait 3 boutiques sur le territoire suisse au 31 décembre 2012 dont un stand dans un grand magasin Loeb.

Résultats de l'exercice :

#### IV.2.4 DEVERNOIS Espagne

Cette société espagnole gère d'une part, la force de vente et l'animation du réseau sur le territoire espagnol, et d'autre part, l'activité de 4 boutiques en propre et 4 stands dans une chaîne de grands magasins.

Résultats de l'exercice :

Le résultat net s'élève à - 608 K€ au 31 décembre 2012.

Sur l'année 2013, le Groupe va mettre en place des plans d'action supplémentaires pour réduire plus encore les pertes d'exploitation.

## IV.2.5 SOCAD SARL

Socad détient 13 points de vente sous forme de contrat d'affilié au 31 décembre 2012

Résultats de l'exercice :

En K €	2012	2011
Chiffre d'Affaires HT	2 768	3 329
Résultat d'exploitation	(18)	31
Résultat Net	(18)	30

Le chiffre d'affaires de la société est en baisse de -16.8% sur l'exercice 2012.

Le résultat d'exploitation est impacté par une augmentation de provisions sur créances douteuse de 16 K€.

Le résultat net s'élève à – 18 K€ au 31 décembre 2012.

## IV.2.6 DEVERNOIS Luxembourg :

Cette société luxembourgeoise vient de finir sa deuxième année complète d'activité dans la ville de Luxembourg.

Résultats de l'exercice :

En K€	2012	2011
Chiffre d'Affaires HT	552	548
Résultat d'exploitation	(59)	(63)
Résultat Net	4	(2)

Le magasin de Luxembourg a connu une bonne année 2012 relativement stable par rapport à 2011.

Le résultat d'exploitation de - 59 K€ s'est amélioré de 4 K€ par rapport à 2011.

Le résultat net s'élève à 4 K€ au 31 décembre 2012.

## IV.2.7 DEVERNOIS Portugal :

Cette société de droit portugais exploite 1 boutique en nom propre, 2 affiliés et 2 corners en grand magasin.

Résultats de l'exercice :

En K€	2012	2011
Chiffre d'Affaires HT	839	1 098
Résultat d'exploitation	(311)	(261)
Résultat Net	2	1

La baisse de chiffre d'affaire de 259 K€ est liée pour moitié (133 K€) à la fermeture de deux boutiques début 2012 et pour l'autre moitié à la crise économique qui frappe particulièrement le Portugal. Malgré une économie de 168 K€ sur les charges externes, le résultat d'exploitation est en baisse de 50 K€ principalement du fait d'une perte de 168 K€ de marge liée à la baisse de chiffre d'affaires et de 59 K€ d'amortissements supplémentaires liés à la fermeture des boutiques de Saldanha et de Porto.

Le résultat net s'élève à 2 K€ au 31 décembre 2012.

L'absence de redressement de la situation économique portugaise conduira certainement à la fermeture d'un autre magasin déficitaire sur l'exercice 2013.

## IV.2.8 Luxxl :

Cette société commercialise depuis l'année 2010 des articles de prêt-à-porter féminin grandes tailles sur le net et a une vocation multimarques. En 2011, cette société détenue à 49% par Devernois SA a été reprise à 100% par celle-ci.

Résultats de l'exercice :

En K€	2012	2011
Chiffre d'Affaires HT	272	83
Résultat d'exploitation	(594)	(444)
Résultat Net	(7)	0

Le site n'ayant pas réussi à trouver son public, la société LUXXL a fermé son site internet et donc a cessé son activité fin octobre 2012.

Le résultat net s'élève à - 7 K€ au 31 décembre 2012.

En K€	2012	2011
Chiffre d'Affaires HT	556	606
Résultat d'exploitation	(112)	15
Résultat Net	(121)	(1)

Les comptes 2012 incluent l'activité du précédent propriétaire du 1er janvier 2012 au 31 janvier 2012. La boutique DEVERNOIS a ouvert ses portes après travaux d'aménagement le 9 mars 2012.

Le résultat net s'élève à - 121 K€ au 31 décembre 2012.

Le Groupe a fixé des objectifs plus ambitieux à cette filiale sur l'année 2013 en espérant que celle-ci se développera de manière significative. Cette société sera fusionnée à sa maison mère SOFRADE sur l'exercice 2013.

## V. PERSPECTIVES 2013

En termes d'activité, le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2013 devrait ressortir en baisse d'environ 16.1% et l'évolution de l'activité sur l'année 2013 va dépendre directement de la consommation.

Devant l'incertitude de l'activité économique sur l'année 2013, un plan d'économie drastique est en cours avec les objectifs suivants :

- Economie dans la Distribution à hauteur de 1 Million d'euros par la hausse de 1 point du taux de marge brute, par la fermeture de certains magasins dont les pertes sont jugées trop importantes et par la baisse des frais de fonctionnement de l'ensemble des filiales.

- Economie chez Devernois SA à hauteur de 1 Million d'euros par une baisse des charges externes et des frais de personnel.

	Ouvriers	Etam	Cadres
DEVERNOIS SA	26	59	23
SOFRADE	0	96	55
MARNY	0	0	0
SOCAD	0	0	0
LUXXL	0	2	0
DEVERNOIS Portugal	0	7	1
DEVERNOIS Belgique	0	32	0
DEVERNOIS Espagne	0	13	0
DEVERNOIS Luxembourg	0	3	0
ITALIE6	0	8	0
TOTAL	26	220	79

## IV.2.9 MARNY :

Rachetée le 1er février 2012 cette société exploite un fonds de commerce sis 33 rue Tronchet à Paris 8ème.

Résultats de l'exercice :

En termes de développement, l'accroissement de l'activité de gros passera par la création de collections encore plus adaptées à la demande commerciale et, pour l'activité de détail, le développement se fera par amélioration du chiffre d'affaires à magasin comparable grâce à une gestion renforcée des équipes et du stock.

## VI. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société dispose d'un département «création» qui lui permet de concevoir, préparer et réaliser les deux collections annuelles et leurs déclinaisons. Les frais engagés par ce département remplissent les critères des frais de développement et sont donc portés à l'actif du bilan. L'annexe sociale de Devernois SA précise le traitement de ces actifs. Sur 2012, la société n'a pas eu recours au crédit impôt collection.

## VII. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

### VII.1 Informations sociales

VII.1.1 L'effectif du groupe s'élève à 325 personnes à fin décembre 2012 contre 362 à fin 2011. L'exploitation normale des boutiques entraîne l'établissement de contrats à durée déterminée ou d'intérimaires afin de pallier les surcroûts de travail saisonniers ainsi que les remplacements des salariés absents. L'évolution des effectifs du Groupe est surtout liée à l'évolution des périmètres de la Distribution.

VII.1.2 En ce qui concerne l'organisation du temps de travail, elle répond à la législation des territoires d'implantation du groupe. Pour la France, un accord de réduction du temps de travail est en place depuis février 2000 dans la société mère Devernois SA, sur la base d'un horaire collectif de 35 heures de travail hebdomadaires. La filiale française de distribution Sofrade SA a instauré un temps de travail collectif fixé à 35 heures hebdomadaires pour les salariés à temps complet ainsi qu'un module de mensualisation pour les salariés à temps partiels afin de pouvoir répondre de manière plus économique aux besoins d'ouverture de nos boutiques.

## VII.2 Informations sur l'environnement

La société Devernois règle une redevance au programme «éco-emballages» sur les sacs remis aux consommateurs ainsi qu'une taxe à l'organisme ECO FOLIO pour les papiers imprimés mis en circulation. D'autre part, au niveau de la production, les déchets textiles sont collectés et récupérés par un organisme agréé de retraitement. Une taxe est également collectée par l'organisme ECO TLC concernant les articles mis sur le marché. L'activité de production n'entraîne pas d'autres rejets dans l'air ou dans l'eau.

## VII.3 Informations sociétales

La société Devernois a effectué un don de vêtements à la Croix Rouge d'un montant de 25.320 €.

# VIII. ANALYSE DES RISQUES

## VIII.1 Risque de Crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Le Groupe dispose d'une assurance crédit souscrite auprès de la société EULER HERMES afin de s'assurer contre le risque de crédit auprès des clients hors France (68% du chiffre d'affaires de Gros). La quotité assurée est de 70% pour les clients non-dénommés et de 90% pour les clients dénommés.

## VIII.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours au marché des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédit, etc...). Des budgets de trésorerie sont définis par la direction et présentés périodiquement au comité de direction et au conseil de surveillance. Le Groupe bénéficie, auprès de ses partenaires financiers, de découverts autorisés et lignes de crédit s'élevant à 4 250 K€ au 31/12/2012 qui sont renouvelés annuellement.

## VIII.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts affectent le résultat de Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

### - Risque de taux d'intérêt

Les dettes financières du Groupe sont contractées uniquement à taux fixe éliminant ainsi tout risque de taux d'intérêt.

### - Risque de change

Au titre de ses filiales, le Groupe est soumis au risque de conversion des états financiers en euro uniquement pour sa filiale Italie6, société de droit français disposant d'établissements en Suisse. Toutefois, les risques d'écarts de conversion ne sont pas significatifs du fait de la stabilité de la parité euro – franc suisse.

Du fait de l'origine étrangère d'une part de ses approvisionnements, le Groupe est exposé dans ses activités aux risques financiers pouvant résulter de la variation des cours de change de certaines monnaies, principalement le Dollar américain. Le groupe s'attache à couvrir ce risque par des opérations de couverture de change. Dans cet objectif, il est assisté par ses principaux organismes financiers qui le conseillent dans sa gestion et son suivi de la couverture de sa position de change.

Le Groupe n'utilise que des instruments dérivés simples (achat à terme). Au 31/12/2012, des couvertures sont toujours en cours pour des montants de 710K\$.

-Risques liées aux actions

Le groupe n'est pas exposé au risque de prix sur les actions puisqu'il ne détient aucune action autodétenue.

#### VIII.4 Risque fournisseurs et prix

Les relations avec nos fournisseurs et sous-traitants sont encadrés par des contrats de partenariat et de sous-traitance. Le Groupe se prémunit contre les risques juridiques liés à ces contrats avec l'appui d'un cabinet juridique extérieur. Ainsi toute rupture abusive d'un contrat par un fournisseur peut faire l'objet d'un contentieux dans la mesure où des conséquences significatives en résulteraient. De plus, le Groupe gère un panel de fournisseurs nécessaire et suffisant en France et à l'export pour éviter tout goulet d'étranglement qui surviendrait suite à la rupture de relations avec un ou des fournisseurs.

#### VIII.5 Assurances

Le groupe a souscrit auprès de compagnies d'assurances des contrats d'assurances visant à protéger ses biens d'exploitation. Ainsi, les bâtiments industriels, commerciaux ou logistiques, les fonds de commerce et leur contenu (essentiellement machines à tricoter, matériels, mobiliers de bureaux, agencements boutiques et stocks) bénéficient de couvertures contre les principaux risques. Par ailleurs, une garantie « perte d'exploitation » couvre les conséquences financières d'une interruption de l'exploitation consécutive à la survenance de tels dommages. Cette garantie couvre la marge brute des sociétés du Groupe sur une période d'indemnisation de 12 mois.

Le groupe bénéficie à ce titre d'une limite contractuelle d'indemnité par sinistre type « incendie » de 32 millions d'euros (Risques directs + perte d'exploitation) pour sa partie production, administration, logistique et commercial de Gros et de 15 millions d'euros (Risques directs + perte d'exploitation + perte de la valeur vénale des Fonds de Commerce) pour sa partie Réseau de Boutiques.

Enfin, le Groupe satisfait aux obligations d'assurance de responsabilité civile liée à la production et à la commercialisation de ses produits. Le montant maximal des garanties souscrites à ce titre s'élève respectivement à 6 millions (responsabilité civile « avant livraison ») par sinistre et 3 millions (responsabilité civile « après livraison ») par sinistre et par année d'assurance.

#### VIII.6 Autres risques

-Risques liés à la création : Le Groupe procède aux dépôts de marques et modèles chaque saison dans les délais impartis afin de limiter les risques de copie et reproduction qui pourraient être préjudiciables pour le chiffre d'affaires.

-Risques liés à la concurrence : Le Groupe suit régulièrement les informations du marché issues de sa force de vente, de son réseau interne, des organismes nationaux du secteur pour analyser les évolutions du marché ou des concurrents.

-Risques liés aux salariés clés : Le Groupe est attentif à l'évolution de son turnover dans les postes clés de l'entreprise. Il essaie de faire au mieux pour développer les domaines de compétence de ses salariés et faciliter ainsi la polyvalence de ces hommes clés.

-Risques liés à la taille de la société : Le Groupe n'a pas connu d'évolution significative depuis plusieurs années qui puisse accentuer ou réduire les risques liés à sa taille. D'un point de vue juridique et légal, le Groupe est assisté de partenaires extérieurs, experts dans leur domaine de compétence, qui lui permettent de se tenir au fait des évolutions dans ces domaines.

### IX. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu d'évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

### X. EVOLUTION DU TITRE DEVERNOIS

Au cours de cette année, le nombre de titres échangés s'est élevé à 882 pour un montant de 67 K€.

Les moyennes mensuelles des cours extrêmes du titre se sont situées au plus bas à 68 Euros et au plus haut à 80 Euros.

L'action cotait 80 € au 31 décembre 2012, soit une capitalisation boursière de 23.9 Millions d'Euros.

## XI. PARTICIPATIONS

La société SOFRADE a acquis 100% des parts de la société MARNY, destinée à la commercialisation d'articles de prêt-à-porter féminin DEVERNOIS au travers de sa boutique sise 33 rue Tronchet à Paris.

Sociétés contrôlées :

Nous vous rappelons que DEVERNOIS SA détient directement :

- 200.000 actions sur les 200.000 actions composant le capital social de SOFRADE, Société Anonyme Simplifiée au Capital de 3.200.000 euros, dont le siège social est à Les Etines - 42124 LE COTEAU Cedex.
- 2.450 parts sur les 2.500 parts composant le capital social de SOCAD, Société à Responsabilité Limitée au Capital de 100.000 euros, dont le siège social est à Les Etines – 42124 LE COTEAU Cedex.
- 1.995 parts sur les 2.000 parts composant le capital social de DEVERNOIS ESPAGNE, Société à Responsabilité Limitée au Capital de 12.020 euros, dont le siège social est à C/Velasquez 126 7°AB 28 006 Madrid.
- 12.500 parts sur 12.500 du capital de la société Devernois Luxembourg, société à responsabilité limitée au capital de 12 500 euros basée Rue Philippe 2 à Luxembourg.
- 1 part sur 1 du capital de la société Devernois Portugal société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros basée avenue Pessoa à Lisbonne.
- 5.000 parts sur 5.000 de la société Luxxl au capital de 50.000 euros, société à responsabilité limitée dont le siège social est basé Boulevard de la Poterie 42124 Le Coteau.

Détention par l'intermédiaire de SOFRADE :

- 1.100 parts sur 1.100 de la société MARNY au capital de 16.769,39 euros, société à responsabilité limitée dont le siège social est basé 33 rue Tronchet 75008 Paris.
- 1.000 parts sur 1.000 de la société Italie6 au capital de 15.245 euros, société à responsabilité limitée dont le siège social est basé Boulevard de la Poterie 42124 Le Coteau.
- 20.773 parts sur 20.775 de la société DEVERNOIS Belgique au capital de 515.000 euros, société à responsabilité limitée dont le siège social est basé 25 Avenue Louise 1050 Bruxelles.

## XII. REPARTITION DU CAPITAL

Nous vous informons, en dernier lieu, qu'au 31 décembre 2012, la Société Anonyme D.S.A. détient dans le capital de DEVERNOIS SA 236 770 actions soit 79,17 %, sans changement par rapport au 31 décembre 2011.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne possède plus de 5 % du capital.

La participation des salariés au capital social de la société, dans le cadre d'une gestion collective ou dont les intéressés n'ont pas une libre disposition est nulle au 31 décembre 2012.

## XIII. DIVIDENDES VERSES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Les revenus distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué	Revenus éligibles à la réfaction de 50 %	Revenus éligibles à la réfaction de 40 %	Revenus non éligibles à la réfaction de 50 %
2009	299 058	3,50 €	Néant	3,50 €	Néant
2010	299 058	3,85 €	Néant	3,85 €	Néant
2011	299 058	3,85 €	Néant	3,85 €	Néant

## XIV. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE DE LA SOCIETE MERE

Nous vous proposons de distribuer aux actionnaires un dividende de 3.85 € par action, ce qui conduirait à affecter la totalité du résultat de l'exercice, soit 788 286.91 €, au versement du dividende et procéder en outre à un versement exceptionnel de 363 086.39 € prélevé sur le poste « autres réserves ». Le montant du dividende total s'élèvera donc à 1 151 373.30 euros.

Ces dividendes sont intégralement éligibles à la réfaction de 40 % prévue par l'article 158-3 2° du Code général des impôts, dont peuvent bénéficier les personnes physiques



## XV. LISTE DES MANDATS EXERCES - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte :

\* de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société et par chaque mandataire social durant l'exercice 2012 :

- Madame Zélia BOEL :

- ♦ Présidente du Conseil de Surveillance de la société anonyme DEVERNOIS
- ♦ Présidente du Conseil d'Administration de la société anonyme D.S.A

- Monsieur Thierry BRUN :

- ♦ Président du Directoire de la société anonyme DEVERNOIS
- ♦ Directeur Général et Administrateur de la société anonyme DSA
- ♦ Président de la société par actions simplifiées SOFRADE.
- ♦ Gérant des sociétés à responsabilité limitée: SOCAD ; ITALIE 6.
- ♦ Gérant de la société à responsabilité limitée de droit espagnol DEVERNOIS ESPAGNE.
- ♦ Gérant de la société à responsabilité limitée de droit belge DEVERNOIS BELGIQUE.
- ♦ Gérant de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois DEVERNOIS LUXEMBOURG
- ♦ Gérant de la société à responsabilité limitée de droit portugais DEVERNOIS PORTUGAL
- ♦ Gérant de la S.C.I DAX-IMMO.
- ♦ Gérant de la S.C.I AIX-IMMO
- ♦ Gérant de la S.C.I. DISPRO
- ♦ Gérant de la SARL HSTB
- ♦ Gérant de la Sarl Luxxl
- ♦ Gérant de la Sarl MARNY

- Monsieur Eric BOEL :

- ♦ Membre du Conseil de Surveillance de la société anonyme DEVERNOIS.
- ♦ Gérant des sociétés à responsabilité limitée de droit français : HOSPITEL, TISSAGES DE CHARLIEU, FINANCIERE DE LA MURETTE, TDT.
- ♦ Président de la SAS CDC

- Madame Violaine ALAMARTINE :

- ♦ Membre du Conseil de Surveillance de la société anonyme DEVERNOIS depuis la date du 23 juillet 2010

- Madame Séverine Brun :

- ♦ Directeur général de la société anonyme DEVERNOIS
- ♦ Membre du Directoire de la société anonyme DEVERNOIS
- ♦ Gérante de la SARL HSTB

\* de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2012 à chacun des mandataires sociaux :

Monsieur Thierry BRUN, Président du Directoire de la société a perçu les sommes suivantes :  
Rémunération versée par la société DEVERNOIS SA : 149 K€, dont des avantages en nature et bonus de 17 K€ lié aux résultats.

Madame Séverine BRUN, Directrice Générale de la société a perçu les sommes suivantes :  
Rémunération versée par la société DEVERNOIS SA : 82 K€, dont des avantages en nature et bonus de 6 K€ lié aux résultats.  
Rémunération versée par la société HSTB : 77 K€, dont des avantages en nature et bonus de 15 K€ lié aux résultats

\* des engagements de toutes natures pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux :

Aucun engagement, de quelque nature que ce soit, n'a été pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2012.

## XVI. TRANSACTIONS EFFECTUEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES TITRES

Il n'y a eu aucune transaction effectuée par les mandataires sociaux sur les titres au cours de l'exercice.

## XVII. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

En application de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, il n'y a pas d'éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat. Notamment, il n'y a pas de délégation pour augmentation de capital en cours.

## XVIII. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Le Groupe n'a pas de programme de rachat d'actions en cours.

## XIX. CHARGES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES

Nous soumettons à votre approbation les charges et dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, qui s'élèvent pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 à la somme de 16 K€. L'impôt correspondant s'est élevé à 5 K€.

# RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL EN NUMERAIRE RESERVEE AUX SALARIES DE LA SOCIETE (en application es dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce)

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de soumettre à votre approbation un projet d'augmentation du capital de notre Société réservée aux salariés, en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Directoire en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;

- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;

- le rapport de gestion du Directoire pour le dernier exercice clos fait ressortir une participation des salariés inférieure au seuil légal ;

- l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires s'est réunie avec un ordre du jour similaire le 16 avril 2010, il y a près de trois ans ;

- il y a donc lieu de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

En conséquence, votre Directoire vous présente un projet d'augmentation de capital d'un montant maximum de 69.000 euros, à libérer en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, avec suppression de votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-1 du Code de commerce, de déléguer à votre Directoire tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des actions nouvelles, et plus précisément pour :

1. Réaliser après la mise en place du PEE conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail qui devra intervenir dans le délai maximum de six mois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires sera supprimé.

2. Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée.

3. Fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail.

Ainsi, le prix de souscription des actions devra être déterminé, soit par référence aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise, soit en divisant par le nombre d'actions existantes le montant de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent. Ce prix doit être déterminé à chaque exercice sous le contrôle du Commissaire aux Comptes.

4. Dans la limite du montant maximum de 69.000 euros, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles.

5. Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ; recueillir les souscriptions.

6. Fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur.

7. Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation.

8. Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.

9. Constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites.

10. Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

11. D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'augmentation de capital étant réservée au profit des personnes ayant la qualité de salariés de la Société adhérents à un PEE, le droit préférentiel de souscription des actionnaires devra être supprimé conformément à l'article L. 225-138 I alinéa 2 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 225-138-1 dudit code.

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription vous sera communiqué.

Nous vous précisons toutefois que nous ne sommes pas en mesure de déterminer, conformément à l'article R. 225-115 du Code de commerce, les incidences théoriques de l'utilisation par le Directoire de la délégation qui lui serait ainsi consentie par l'Assemblée Générale, sur l'évolution de la quote-part des actionnaires dans les capitaux propres à la clôture du dernier exercice, dans la mesure où le prix d'émission des actions qui seraient ainsi émises ne sera pas connu à la date de notre Assemblée Générale.

C'est la raison pour laquelle, si vous adoptez cette proposition, et par application de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, le Directoire devra établir, au moment où il fera usage de la délégation de pouvoirs qui pourrait lui être accordée par votre Assemblée Générale en vue de réaliser l'augmentation de capital, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée. Ce rapport devra comporter en outre les informations mentionnées à l'article R. 225-115 du Code de commerce sur renvoi de l'article R. 225-116 modifié.

Les Commissaires aux Comptes établiront également un rapport complémentaire.

Ce projet de résolution vous est toutefois présenté uniquement pour se conformer aux dispositions légales et nous vous précisons que votre Directoire a désapprouvé ce projet. En conséquence, nous vous invitons à voter contre cette résolution.

#### MODIFICATION CONCERNANT L'ARTICLE 18-4 DES STATUTS RELATIF AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Vous aurez également à vous prononcer sur la modification de l'âge limite figurant à l'article 18-4 des statuts, relatif aux membres du conseil de surveillance et vous proposons de porter cet âge limite à quatre vingt dix ans au lieu de quatre vingts ans.

Tel est, Mesdames, Messieurs, le rapport que nous vous présentons, en vous demandant de bien vouloir approuver les résolutions soumises à votre vote.

Le Directoire

# LISTE DES CONVENTIONS COURANTES CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES

En application des dispositions de l'article L 225-39 du code de commerce, nous vous rendons compte de la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Cessions de produits finis et de négoce aux filiales de distribution :

SOFRADE, SOCAD, DEVERNOIS BELGIQUE, DEVERNOIS ESPAGNE, ITALIE 6, DEVERNOIS LUXEMBOURG DEVERNOIS PORTUGAL, LUXXL, MARNY

Re-facturation d'articles publicitaires à ces mêmes filiales.

Achat de matières premières à la société TISSAGE DE CHARLIEU

Location de biens immobiliers :

SOFRADE

# DEVERNOIS SA

## RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

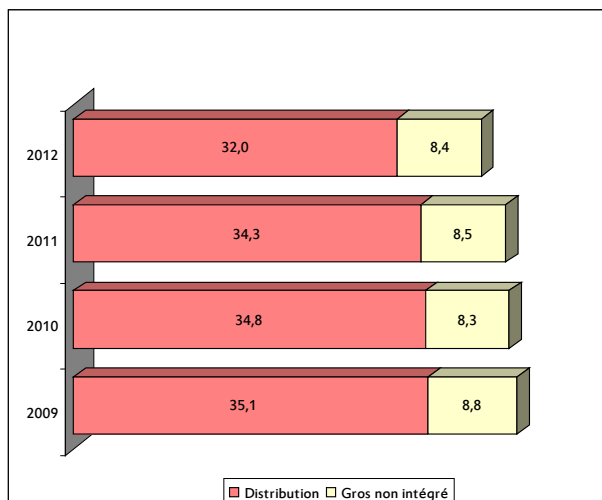
### AU COURS DES

### CINQ DERNIERS EXERCICES

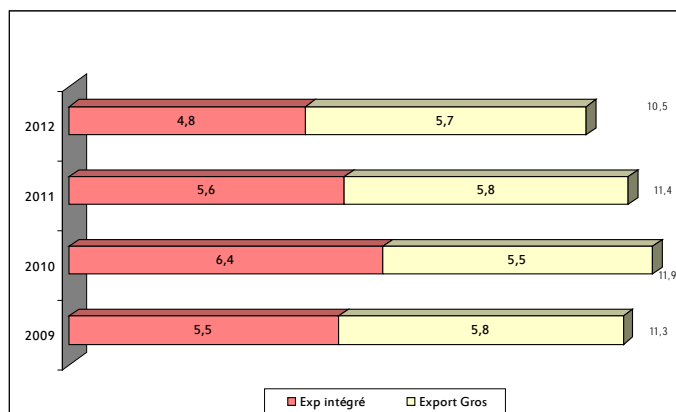
NATURE DES INDICATIONS	2008	2009	2010	2011	2012
<b>1 - SITUATION FINANCIERE</b>					
<b>EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital Social (en K Euros)	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300
b) Nombre d'actions existantes	299 058	299 058	299 058	299 058	299 058
c) Nombre d'actions émises en cours d'exercice					
<b>2 - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES (K Euros)</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	35 696	29 373	32 032	30 542	28 636
b) Résultats avant impôts, participation des salariés amortissements et provisions	2 950	3 319	3 655	680	2 011
c) Impôts sur les bénéfices	-2	442	649	25	257
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1829	1816	1465	732	788
f) Montant des bénéfices distribués	1047	1047	1151	1151	1151
g) Distribution exceptionnelle	0	0	0	0	0
<b>3 - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (€.)</b>					
a) Résultats après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	9,88	9,62	10,05	2,19	5,86
b) Résultats après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	6,12	6,07	4,90	2,45	2,63
c) Dividende versé à chaque action - sur bénéfice	3,50	3,50	3,85	2,45	2,64
- sur reserves		0,00	0,00	1,40	1,21
<b>4 - PERSONNEL</b>					
a) Effectif moyen des salariés permanents employés pendant l'exercice	155	139	124	119	114
b) Montant de la masse salariale (K€)	4824	4478	4017	3885	3954
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux ( Sécurité Sociale, Œuvres Sociales, etc...) ( K€)	1918	1737	1599	1632	1640

# CHIFFRES CLÉS EN MILLIONS D'EUROS

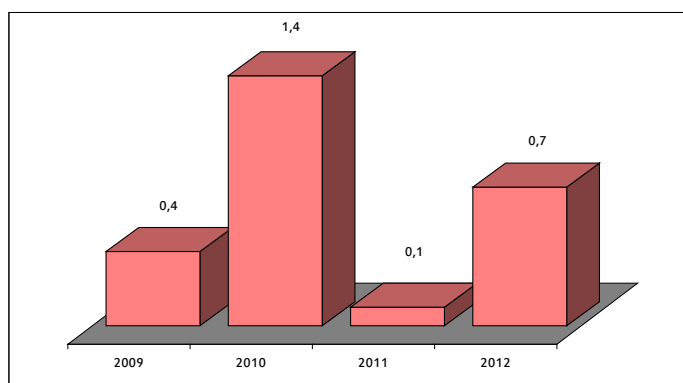
## CA GROUPE DEVERNOIS



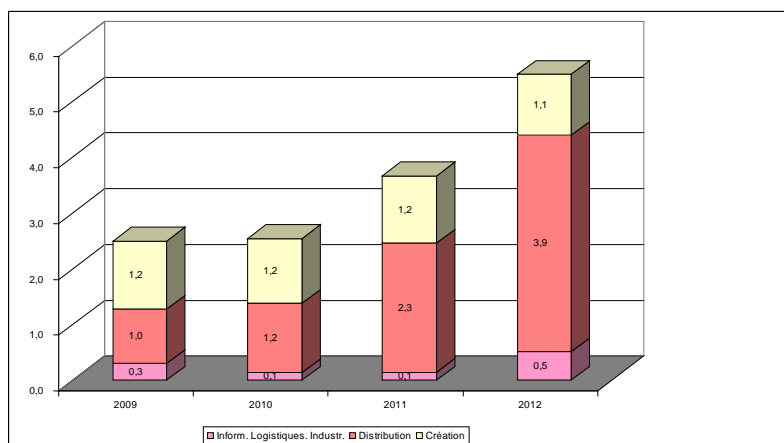
## CA EXPORT DEVERNOIS



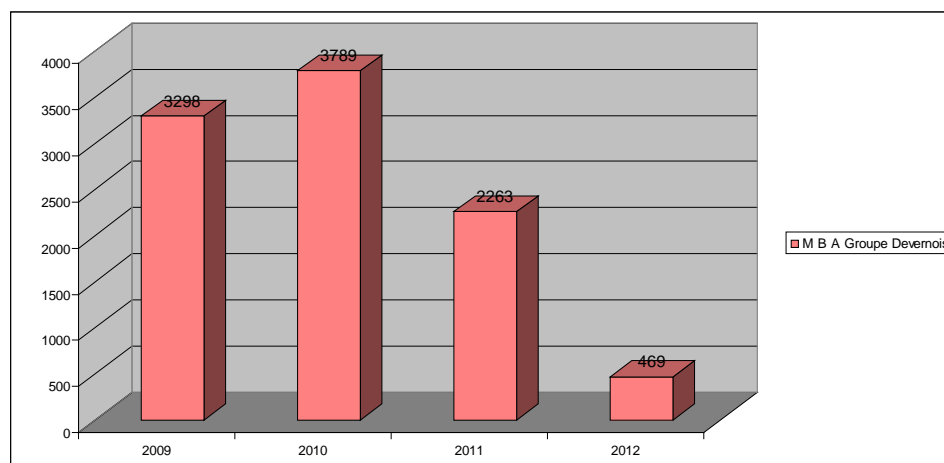
## RESULTAT NET GROUPE DEVERNOIS



## EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS



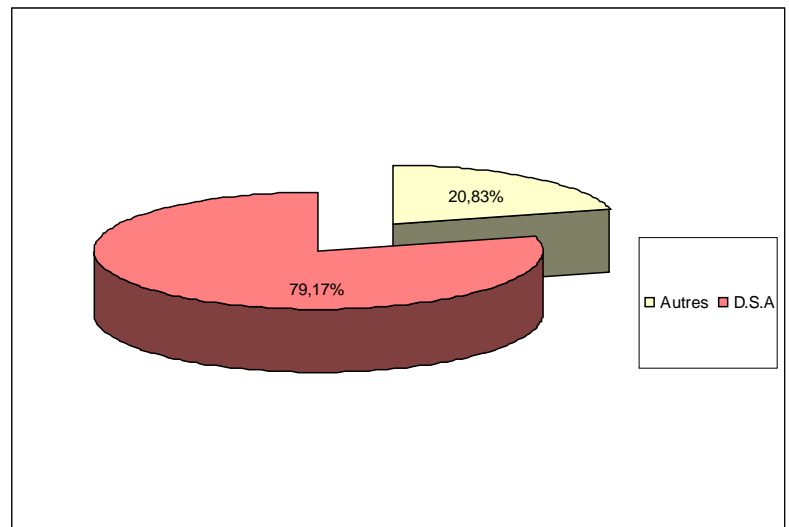
## MARGE BRUTE AUTOFINANCEMENT DU GROUPE DEVERNOIS EN MILLIERS D'EURO



# EVOLUTION 2012

MOIS	Cours Moyen de clôture
janv-12	-
févr-12	74,21
mars-12	78,20
avr-12	74,93
mai-12	78,01
juin-12	68,83
juil-12	68,19
août-12	69,89
sept-12	71,00
oct-12	-
nov-12	73,33
déc-12	80,30

MOIS	Transactions	
	Nb Titres échangés	Capitaux en Euro
janv-12	-	0
févr-12	130	9 647
mars-12	25	1 955
avr-12	135	10 116
mai-12	296	23 092
juin-12	66	4 543
juil-12	41	2 796
août-12	6	419
sept-12	10	710
oct-12	-	0
nov-12	15	1 100
déc-12	158	12 687
<b>Total</b>	<b>882</b>	<b>67 065</b>







COMPTES  
CONSOLIDÉS

# BILAN CONSOLIDÉ

## DU GROUPE DEVERNOIS

ACTIF	31/12/2012	31/12/2011	REF ANNEXE
<b>Actifs non courants</b>	<b>37 809</b>	<b>38 432</b>	
Immobilisations incorporelles	28 703	29 505	note 13
Immobilisations corporelles	7 848	7 791	note 14
Immeubles de placement	-	-	
Immobilisations financières	1 082	1 065	note 15
Autres actifs financiers disponibles à la vente (TIAP)	-	-	
Impôts différés actifs	175	71	note 16
<b>Actifs courants</b>	<b>18 080</b>	<b>17 551</b>	
Stocks	7 533	10 402	note 18
Acomptes et avances	-	13	
Clients et comptes rattachés	1 386	2 005	note 17
Autres créances et comptes de régularisation	1 563	3 629	note 19
Trésorerie	7 599	1 502	note 20
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55 889</b>	<b>55 983</b>	
PASSIF	31/12/2012	31/12/2011	REF ANNEXE
<b>Capitaux propres</b>	<b>37 871</b>	<b>38 478</b>	<b>note 21</b>
Capital social	2 300	2 300	
Primes d'émission	7 477	7 477	
Ecart de réévaluation	105	105	
Réserves légales	230	230	
Réserves réglementées			
Autres réserves	26 947	28 215	
Ecart de conversion	65	64	
Résultat de l'exercice	746	87	
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Passifs non courants</b>	<b>5 308</b>	<b>3 314</b>	
Emprunts et dettes financières LT (plus d'un an)	3 762	1 624	note 24
Impôts différés passifs	1 546	1 690	note 25
Provisions pour risques et charges long terme	-	-	
Autres passifs non courants (dont participation des salariés)	-	-	
<b>Passifs courants</b>	<b>12 710</b>	<b>14 191</b>	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 139	5 302	note 26
Emprunts et dettes financières CT (moins d'un an)	1 445	1 236	note 24
Comptes bancaires créditeurs	903	2 480	note 24
Dettes fiscales et sociales courant			
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	5 048	4 190	note 26
Provisions pour risques et charges courantes	1 175	983	note 22
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55 889</b>	<b>55 983</b>	

# COMPTES DE RÉSULTATS COMPARÉS

## DU GROUPE DEVERNOIS

	31/12/2012	31/12/2011	REF ANNEXE
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>40 335</b>	<b>42 777</b>	<b>note 4</b>
Production stockée-immobilisée	411	1301	
Produits opérationnels courant	40 746	44 078	
Achats consommés	-10 945	-11 223	
Charges de personnel	-12 949	-12 873	
Charges externes	-14 788	-16 488	
Impôts et taxes	-982	-918	
Dotations aux amortissements	-2 528	-2 708	
Dotations aux provisions nettes	41	319	
Charges d'exploitation nettes	-14	-294	<b>note 7</b>
<b>Charges opérationnelles courant</b>	<b>-42 164</b>	<b>-44 185</b>	
<b>Marge opérationnelle courant</b>	<b>-1 419</b>	<b>-107</b>	
Autres produits et charges opérationnels	2 355	244	<b>note 8</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>936</b>	<b>137</b>	
Produits nets de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	45	15	
Charges de financement	-240	-176	
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-195</b>	<b>-161</b>	<b>note 10</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>77</b>	<b>247</b>	
<b>Résultat financier</b>	<b>-118</b>	<b>86</b>	
Charges d'impôt	-72	-136	<b>note 11</b>
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>746</b>	<b>87</b>	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>Résultat consolidé net</b>	<b>746</b>	<b>87</b>	
Part du groupe	746	87	
Part des minoritaires	0	0	
<b>Résultat par action</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	31/12/2012	31/12/2011
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
Résultat net des sociétés intégrées	746	88
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie :		
- provisions à caractère de réserve	193	34
- amortissements	2 528	2 707
- provisions sur fonds de commerce	767	-107
- autres produits à caractère de réserves	-306	-285
- impôts différés	-145	119
- plus-values de cessions, nettes d'impôt	-3 314	-293
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	469	2 263
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5 350	-3 942
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>5 819</b>	<b>-1 679</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	-5 489	-3 669
Cessions d'immobilisations nettes	6 235	875
Incidence des variations de périmètre		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>746</b>	<b>-2 794</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 151	-1 151
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Incidence variation périmètre		54
Souscription d'emprunts	3 950	1 500
Remboursement d'emprunts	-1 692	-1 602
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>1 107</b>	<b>-1 199</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>7 672</b>	<b>-5 672</b>
Incidence des variations des cours des devises	-2	-6
Trésorerie d'ouverture	-978	4 688
Trésorerie de clôture	6 696	-978
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>7 672</b>	<b>-5 672</b>
Vérifications	0	0

# TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Ecart de réévaluation	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31.12.2011	2300	7477	105	28 444	64	88	38 478
Incidence affectation des résultats				-1 063		-88	-1 151
Autres mouvements				-204	2	746	544
Situation au 31.12.2012	2 300	7 477	105	27 177	66	746	37 871

# NOTE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

## Note 1. Principes comptables

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au 31 Décembre 2012 sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations.

### 1.1. Consolidation

Les sociétés dans lesquelles DEVERNOIS SA exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont intégrées globalement.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 2. Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Les comptes des sociétés consolidées ont tous été arrêtés au 31 Décembre 2012 et ont tous une durée de 12 mois.

Les bilans et comptes de résultat utilisés pour la consolidation sont ceux arrêtés par les organes de direction des sociétés concernées.

### 1.2. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les filiales ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

La règle de base est la conversion du bilan au taux de clôture et du compte de résultat, mois par mois, au taux moyen de chaque mois. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales doivent être enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

La seule société concernée est Italie 6. Les états financiers de la succursale étrangère de la société Italie 6 ont été convertis selon la méthode du cours de clôture à l'exception des capitaux propres qui ont été convertis au cours historique.

Par mesure de simplification, et par le fait que la société concernée, Italie 6, a un impact mineur sur les postes du compte de résultat consolidé, les opérations de résultat sont converties à un taux de clôture.

### 1.3. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 «Effets des variations des cours des monnaies étrangères». En

application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux. En conséquence, les instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change d'opérations en devises sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

L'écart de réévaluation constaté est comptabilisé :

- en marge opérationnelle pour les transactions commerciales réalisées par toutes les sociétés ;
- en produits sur prêts et placements ou en charges de financement pour les transactions financières ;
- directement en situation nette pour les transactions futures (pour la part efficace des couvertures). Les montants enregistrés en situation nette sont repris en résultat à la date de réalisation des opérations couvertes. La variation de valeur de la part inefficace des couvertures de flux futurs est comptabilisée en résultat en «Autres produits et charges».

### 1.4. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

### 1.5. Chiffre d'affaires

La société Devernois assure l'activité, la fabrication (au travers de son unité de fabrication et de son réseau de sous-traitants et de façonniers) et la commercialisation sous forme de ventes en gros d'articles de prêt-à-porter féminin, et accessoires de haut de gamme. Elle vend ses articles à 3 réseaux de distribution.

#### 1.5.1. Ventes détaillants

Conformément à la norme IAS 18 «Revenus», les ventes en gros sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété ; celle-ci correspond généralement à la date de livraison. La société Devernois vend une partie de ses articles à des détaillants, composés de :

- un réseau 258 multimarques et de 23 franchisés en France et à l'étranger ; cette distribution de plus en plus sélective quant aux choix des emplacements et des partenaires s'inscrit dans une politique de représentation de la marque dans un environnement haut de gamme.

- un réseau de grands magasins organisés au niveau national sous forme généralement de stands.

### 1.5.2. Ventes aux boutiques

La société Devernois vend aussi ses articles à ses filiales de distribution de vente au détail en France et à l'étranger, structurées autour de 117 points de vente en Europe. Cette distribution en propre devenue un axe prioritaire de développement s'appuie sur un réseau de points de vente sélectifs, avec des flag-ship dans plusieurs grandes villes européennes (Bruxelles, Madrid, Genève, Luxembourg). Elle permet d'assurer une image cohérente de la marque dans son univers haut de gamme et assure, à l'appui des moyens mis en œuvre sur le plan du back office logistique, des systèmes d'informations et du merchandising une valorisation des produits de la collection dans ses différentes gammes.

Dans le cadre de la commercialisation de ses produits, le Groupe DEVERNOIS et plus particulièrement ses filiales de distribution françaises et étrangères pratiquent des remises spéciales pour fidéliser ses clientes. Ces remises peuvent prendre la forme de remises « anniversaires », « remises fidélités » ou remises « cadeaux clients ». Toutes ces remises font l'objet d'un suivi attentif dans leur attribution de la part des services comptables du siège social.

### 1.5.3. Ventes aux affiliés

Enfin, la société Devernois vend ses articles à un réseau d'affiliés en France et à l'étranger, constitué de 16 points de vente ; ces clients sont issus, pour la moitié d'entre eux, du réseau franchisé et ont suivi la politique de passage au nouveau concept. Ce développement commercial a été choisi pour la maîtrise qu'il permet en matière de gestion des stocks et de rotation des collections.

## 1.6. Marge opérationnelle

Le groupe utilise la marge opérationnelle comme principal indicateur de performance. La marge opérationnelle correspond au résultat net avant prise en compte :

- des autres produits et charges, qui comprennent principalement l'effet des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements très exceptionnels ;
- du résultat financier ;
- des impôts courants et différés.

## 1.7. Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Plus aucun écart d'acquisition n'existe dans le groupe DEVERNOIS.

## 1.8. Immobilisations incorporelles

### 1.8.1. Fonds de commerce et droits au bail

#### Valeur brute

Conformément à la norme IAS 38 «Immobilisations incorporelles», la valeur brute des fonds de commerce et droits au bail correspond à leur coût d'acquisition, comprenant les frais d'acquisitions, c'est à dire les droits de mutation, honoraires et frais d'actes liés aux acquisitions. Ces frais sont maintenus en charges dans les comptes sociaux des filiales de distribution pour des raisons fiscales, et sont donc retraités dans les comptes consolidés.

#### Dépréciation

Les fonds de commerce et droits au bail sont rattachés à la division Boutiques.

En disposition de la norme IAS 36 «Dépréciation des actifs» les fonds de commerce et droits au bail doivent faire l'objet de tests de dépréciation annuels. Ces tests consistent à comparer, dans un premier temps, la valeur nette comptable des actifs avec leur prix de vente estimé. Si le prix de vente estimé s'avère inférieur à la valeur nette comptable, une valeur d'utilité basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés est calculée et comparée à la valeur nette comptable pour estimer la dépréciation.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés.

Cette valeur n'est retenue pour le calcul de la dépréciation que si elle est supérieure au prix de vente estimé du fond de commerce.

La division Boutiques regroupe autant d'UGT qu'il y a de boutiques.

La division Affiliés constitue à elle seule une UGT (SOCAD).

La division Ventes en gros constitue à elle seule une UGT (DEVERNOIS).

Par mesure pratique, le groupe a décidé de faire établir au deuxième semestre de chaque exercice, par un cabinet d'évaluation nationalement reconnu pour le réseau français et des experts indépendants pour les filiales étrangères, une estimation unique de la valeur de marché de chacun des fonds de commerce et droits au bail. Cette valeur, considérée comme la valeur vénale, est utilisée pour les tests de dépréciation lors de l'arrêté des comptes semestriels destinés à la consolidation et pour l'arrêté annuel.

Cette méthode étant appliquée depuis le 01/01/2005 dans les comptes sociaux de la filiale française de la division «boutique», SOFRADE, les seuls retraitements

comptabilisés en consolidation concernent les frais d'acquisition des fonds et les sursis d'imposition. Concernant les filiales étrangères de la même division, certaines doivent amortir leurs fonds de commerce selon la réglementation locale. Ces amortissements sont annulés et la dépréciation selon la méthode exposée ci-dessus est constatée en comptes consolidés.

### 1.8.2. Frais de collection

Selon la norme IAS 38 «Immobilisations incorporelles», les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Selon les dispositions de la norme IAS 38 «Immobilisations incorporelles», les frais de création de collection constituent des frais de développement et doivent être activés. Ils sont évalués aux coûts directs de production et constatés en «Production stockée et immobilisée». Ils sont entièrement amortis en fonction du nombre de pièces produites par saison et sortis de l'actif sur l'exercice de production de la collection.

Ces actifs sont constatés dans les comptes sociaux depuis le 01/01/2005 et ne génèrent donc pas de retraitement consolidé.

### 1.8.3. Autres immobilisations incorporelles produites ou acquises

Les autres immobilisations incorporelles (logiciels essentiellement) sont amorties sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue.

## 1.9. Immobilisations corporelles

### 1.9.1. Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 «Immobilisations corporelles», la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou à une prolongation de la durée d'utilité du bien.

Ces principes sont appliqués dans les comptes sociaux

des sociétés françaises du groupe par application rétrospective du règlement CRC N° 2004 06 dans ses options compatibles avec les IFRS à l'exception des frais d'acquisition maintenus en charge pour des considérations fiscales.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 «Contrats de location», sont présentées à l'actif pour la valeur de marché. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrites ci-dessous.

Le groupe loue pour son exploitation les locaux de la SCI DISPRO. La spécificité des équipements, les liens économiques et la communauté de dirigeants permettent d'analyser ce contrat comme une location financement. Conformément à la norme IAS 17, il est donc constaté un actif immobilier amorti dans les mêmes conditions que les constructions en pleine propriété du groupe. L'endettement rattaché à cet actif est intégralement remboursé au 31/12/2012. Ce contrat de location financement ne peut être activé dans les comptes sociaux.

### 1.9.2. Amortissement

#### Cas général

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, notamment celui des véhicules, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Durées d'utilisation, en années	
Constructions	20 – 80
Matériels et outillages	10 – 30
Matériels et mobilier de bureau	5 – 20
Matériels de transport	5 – 10
Agencements et installations	10 – 20

### 1.10. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 «Dépréciation d'actifs», la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le groupe aux fonds et droits au bail.

### 1.11. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement et la trésorerie.

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale. Quand il y a lieu, elles font l'objet d'une dépréciation, étudiée cas par cas, en fonction des risques encourus sur chacune d'elles.

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à la juste valeur au 31 Décembre 2012. En cas de cessions concernant des titres de même nature conférant les mêmes droits, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode de «premier entré, premier sorti». Au 31 Décembre 2012, il n'y a aucun écart significatif entre la juste valeur du portefeuille de valeurs mobilières et sa valeur comptable.

A la date d'établissement des comptes, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure à la valeur boursière du portefeuille.

Au 31 Décembre 2012, aucune provision n'a été constituée.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 «Instruments financiers : comptabilisation et évaluation». Cette norme a été adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004.

#### 1.11.1. Evaluations et comptabilisation des actifs financiers

##### Actifs détenus jusqu'à échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les décotes ou primes sont étalées en résultat sur la durée de détention des titres.

##### Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts «aides à la construction», les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû. Ils font l'objet de tests de dépréciation, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

##### Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation et les titres de placement. Les titres de participation représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Leur valeur est non significative au bilan.

##### Actifs financiers en juste valeur par résultat

Les titres de placement incluent les titres cessibles à court terme. Ces titres sont évalués à leur valeur de marché que le groupe estime représentera leur juste valeur. Les variations de valeur sont enregistrées directement en contrepartie du compte de résultat.

##### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

#### 1.11.2. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

#### 1.12. Stocks

Les stocks sont valorisés selon la procédure suivante :

- Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation.
- La valorisation des matières premières, produits intermédiaires et en cours s'opère, en fonction de leur saison, au prix réel pondéré, c'est-à-dire au prix unitaire où la matière a été achetée, chaque pièce de tissu ou chaque carton ayant fait l'objet d'une facture saisie en GPAO rattachée à une saison. Au cas où une matière ne serait pas liée à un achat (régularisation de stock), la valorisation s'opère sur la base de la gamme de fabrication.

- Les produits finis sont valorisés selon la méthode suivante :

Produits fabriqués en interne :

- Ces produits sont valorisés en fonction des coûts d'approvisionnement et de confection réels pondérés, issus des factures comptabilisées, et appliqués aux coûts d'unité d'œuvre réels de l'exercice. Ces coûts directs sont majorés des charges indirectes de production, incluant la dotation aux amortissements des frais de création des collections produites.

Produits de négoce :

Ces produits sont valorisés aux prix de revient réels pondérés issus des factures comptabilisées et incluant des frais généraux réels tels que les frais de port, l'emballage, les frais d'assurances.

Il n'y a pas de modifications relatives aux méthodes de dépréciation des stocks qui sont toujours établies par rapport à une valeur commerciale prévisible de revente.

#### 1.13. Impôts

Conformément à la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat», des impôts différés sont constatés sur



toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'insérer dans un avenir prévisible.

Les crédits d'impôts résultant des pertes fiscales reportables des sociétés ne sont comptabilisés que lorsque leur imputation sur des bénéfices prochains est probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les taux d'imposition retenus pour l'exercice sont :

- pour les sociétés françaises faisant partie du périmètre de l'intégration fiscale de DEVERNOIS SA le taux légal pour 2012, soit 33,33 %.
- pour Devernois Belgique, le taux légal pour 2012, soit 33,99 %
- pour Italie 6, le taux légal pour 2012, soit 25%
- pour Devernois Espana, aucune fiscalité n'est retenue.
- pour Devernois Luxembourg, le taux légal pour 2012 soit 29.25%
- pour Devernois Portugal, le taux légal pour 2012 soit 12,50%

#### 1.14. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels», une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation, en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

Conformément à la norme IAS 19, les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en provisions pour charges.

Les médailles du travail n'ont pas été provisionnées car l'impact n'est pas significatif.

Ces principes sont appliqués dans les comptes sociaux à l'exception des indemnités de fin de carrière constatées en engagement hors bilan mais selon la même évaluation.

#### 1.15. Engagements de retraites et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 «Avantages du personnel», dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués chaque année, suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée généralement à soixante cinq ans ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont retenus en résultat suivant la méthode du corridor : ils sont étalés sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires, pour la part excédant le plus grand de 10 % des engagements ou de 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

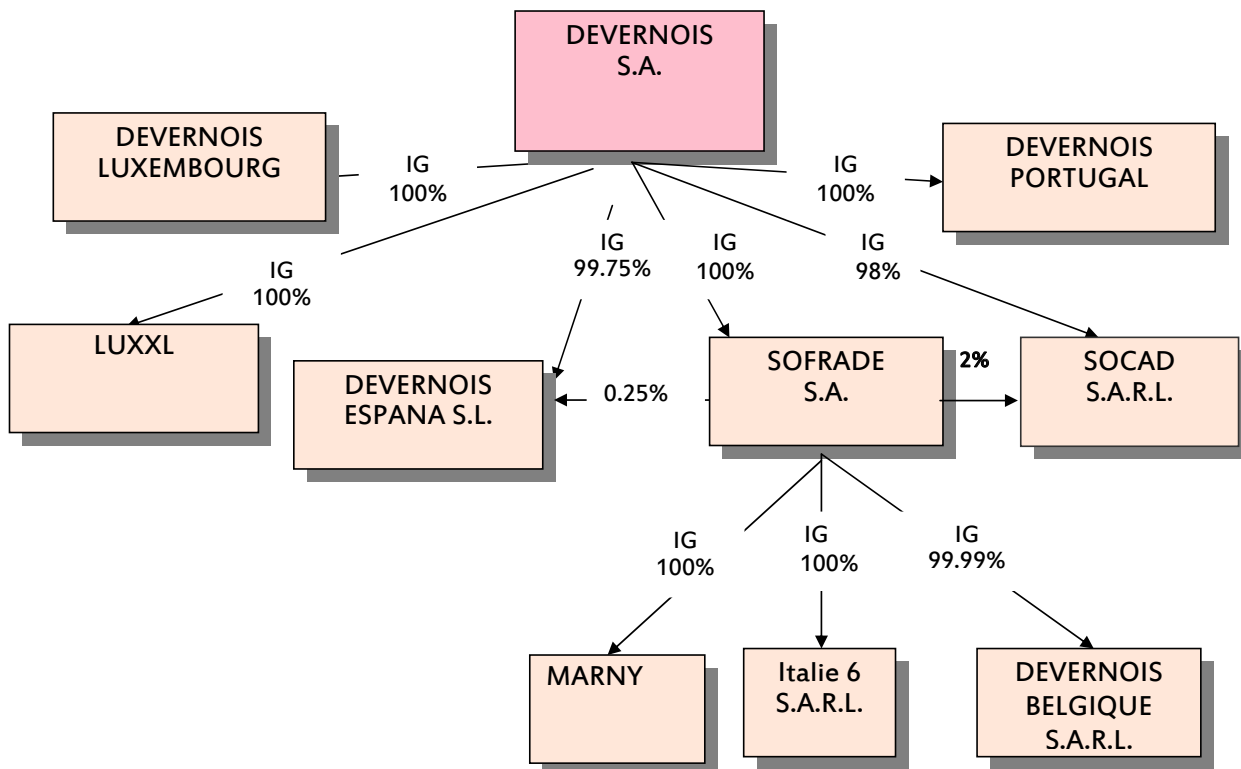
#### 1.16. Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle détenus par un groupe doivent être enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres et le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

A l'heure actuelle, le groupe ne détient pas de titres d'autocontrôle.

## Note 2. Périmètre de consolidation

### 2.1. Noms des sociétés consolidées



### 2.2. Evolution significative du périmètre en 2012

La société MARNY a été acquise le 1er février 2012 à 100% par la société SOFRADE.

### 2.3. Impacts des changements du périmètre de consolidation sur les données consolidées

Entrée de la société MARNY dans le périmètre au 01/02/2012 avec la constatation d'un écart d'acquisition de 1 998 K€.

## Note 3. Information sectorielle

En application de l'IFRS 8 «Informations sectorielles», le seul niveau d'information sectorielle est le secteur d'activité. Cette information est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du groupe.

Les client détaillants du Groupe DEVERNOIS se répartissent selon le CA de la façon suivante :

- France : 2 634 K€ contre 2 693 K€ en 2011.
- Europe : 1 901 K€ contre 2 178 K€ en 2011
- Hors Europe : 3 751 K€ contre 3 579 KE en 2011

Le groupe est géré en trois segments principaux :

- division détaillants
- division boutiques
- division affiliés

Chacune des colonnes du tableau ci-dessous, reprend les chiffres propres de chaque secteur, compris comme une entité indépendante.

Les relations commerciales interactivités ont été analysées et ne représentent pas des montants significatifs. Pour cette raison, elles n'ont pas été retraitées pour la présentation sectorielle.

Compte de résultat 31/12/2012	Détaillants	Boutiques	Affiliés	Non affecté	TOTAL
Chiffre d'affaires	8 286	29 914	2 135	0	40 335
Marge opérationnelle	-36	-1 880	497	0	-1 419
Résultat sectoriel	-120	566	490	0	936
Résultat financier	0	0	0	-118	-118
Charges d'impôt	0	0	0	-72	-72
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0
<b>Résultat consolidé net</b>	<b>-120</b>	<b>566</b>	<b>490</b>	<b>-190</b>	<b>746</b>

ACTIF 31/12/2012	Détaillants	Boutiques	Affiliés	Non affecté	TOTAL
Actifs non courants	1 431	35 913	290	175	37 809
Actifs courants	3 290	13 584	1 206	0	18 080
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 721</b>	<b>49 497</b>	<b>1 496</b>	<b>175</b>	<b>55 889</b>

PASSIF 31/12/2012	Détaillants	Boutiques	Affiliés	Non affecté	TOTAL
Capitaux propres	11 739	22 070	4 252	-190	37 871
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	0
Passifs non courants	0	0	0	5 308	5 308
Passifs courants	2 069	7 930	362	2 349	12 710
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 808</b>	<b>30 000</b>	<b>4 614</b>	<b>7 467</b>	<b>55 889</b>

#### Note 4. Chiffre d'affaires

(en K €)	31/12/2012	31/12/2011
Ventes de biens	40 069	42 363
Prestations de services	266	414
<b>Total</b>	<b>40 335</b>	<b>42 777</b>

#### Note 5. Effectif

L'effectif moyen s'établit ainsi :

	Année 2012	Année 2011
Cadres	79	87
ETAM	222	244
Ouvriers	28	31
<b>Total</b>	<b>329</b>	<b>362</b>

## Note 6. Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements figurant à l'actif concernent les actifs suivants :

(en K €)	31/12/2012	31/12/2011
Frais de collection	235	368
Autres immobilisations incorporelles	2 546	2 483
Matériel	4 120	3 943
Autres immobilisations corporelles	10 324	10 323
<b>Total</b>	<b>17 225</b>	<b>17 117</b>

## Note 7. Autres produits et charges d'exploitation

(en K €)	31/12/2012	31/12/2011
Autres produits	160	122
Autres charges	(174)	(416)
	<b>(14)</b>	<b>(294)</b>

## Note 8. Autres produits et charges opérationnels

Ils comprennent principalement les pertes et profits et les variations de provisions couvrant des événements exceptionnels.

(en K €)	31/12/2012	31/12/2011
Autres produits	6 726	1 279
Autres charges	(4 371)	(1 035)
	<b>2 355</b>	<b>244</b>

## Note 9. Produits sur prêts et placement de trésorerie

(en K €)	31/12/2012	31/12/2011
Produits financiers sur prêts		
Produits financiers sur trésorerie	45	13
Réévaluation des titres de placement en option juste valeur		
Résultat sur instruments de taux associés aux placements		
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>13</b>

## Note 10. Charges de financement

(en K €)	31/12/2012	31/12/2011
Frais financiers sur autres emprunts	157	90
Frais financiers sur découverts bancaires	83	85
Frais financiers sur location financement		
Résultat de change sur opérations financières		
Résultat des couvertures sur emprunts		
Autres		
<b>Total</b>	<b>240</b>	<b>175</b>

## Note 11 Impôts sur les résultats

(en K €)	Sociétés françaises	Sociétés Etrangères	TOTAL
Résultat consolidé avant impôts	(2 316)	3 134	818
Taux d'I.S. en vigueur en 2012			
I.S. théorique	(772)	767	(5)
<b>1 – Ecart sur comptes sociaux</b>			
Effet des variations de taux d'I.S.			
Effet des différences permanentes d'imposition	90	(11)	79
Incidence intégration fiscale	258		258
<b>2 – Ecart sur comptes consolidés</b>			
Effet des variations de taux d'I.S.		14	14
Effet des différences permanentes d'imposition	(274)		(274)
	(698)	770	72

Ne figure dans ce tableau que les sociétés fiscalisées (DEVERNOIS Espagne exclue).

## 11.1. Charge d'impôt sur les résultats des sociétés intégrées

### 11.1.1. Impôts courants

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

La société DEVERNOIS SA est dans le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223A du Code général des impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées au moins à 95 %.

Le périmètre d'intégration inclut les sociétés suivantes françaises du groupe : DEVERNOIS, SOFRADE, SOCAD LUXXLet Italie 6 pour sa partie française.

### 11.1.2. Impôts différés

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée en note 1.13.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33.33 %.

## 11.2. Réconciliation entre le taux légal en France et à l'étranger et le taux effectif d'impôt du compte de résultat consolidé

L'effet du changement de taux en France correspond à la réévaluation des impôts différés à la clôture en fonction de la modification des taux d'imposition votés.

\*\*\* Taux d'IS en vigueur :

- Devernois Belgique : 33,99 %
- Italie 6 : 25,00 %
- Devernois : 33,33 %
- Socad, Sofrade, Luxxl : 33.33 %
- Luxembourg : 29.25 %
- Portugal : 12.50 %

## 11.3. Actifs sur déficit

(en K €)	Ouverture	Variations de l'exercice			Clôture
		Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficit	Autres mouvements	
Impôts différés actifs sur déficit*	13	254			267
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>254</b>			<b>267</b>

Concerne uniquement Devernois Belgique et Devernois (pour le déficit fiscal du groupe intégré), pour laquelle les déficits sont indéfiniment reportables.

## Note 12. Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice. Il est de 2.49 € par action au 31 Décembre 2012.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées des détentions par le groupe de ses propres actions.

### Note 13. Immobilisations incorporelles

Brut	Valeurs brutes 31/12/11	Acquisitions	Cessions	Ecarts de Conversion et correction VI	Valeurs Brutes 31/12/2012
Frais d'établissement					
Frais de collection	578	1 168	1 165		581
Concessions, brevets, licences	2 881	13	114		2 780
Fonds commercial	31 475	2 939	2 668	14	31 760
Avances et acomptes	736	527	820		443
<b>Total Valeurs</b>	<b>35 670</b>	<b>4 647</b>	<b>4 767</b>	<b>14</b>	<b>35 564</b>

Amortissements	Cumulés 31/12/11	Dotations	Reprises	Ecarts de conversion	Cumulés 31/12/2012
Frais d'établissement					
Frais de collection	369	1 032	1 166		235
Concessions, brevets, licences	2 483	138	75		2 546
Fonds commercial					
Avances et acomptes					
<b>Total Amortissements</b>	<b>2 852</b>	<b>1 170</b>	<b>1 241</b>		<b>2 781</b>

### Note 14. Immobilisations corporelles

Brut	Valeurs brutes 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Ecarts de Conversion VI	Valeurs Brutes 31/12/2012
Terrains	465	107			572
Constructions	4 109	986			5 095
Installations techn. mat. outill.	5 189	219	170	14	5 252
Autres immobilisations	12 420	237	1 160	-10	11 487
Immobilisations en cours	20	23	17		26
Avances et acomptes	2	4	2		4
	<b>22 205</b>	<b>1 576</b>	<b>1 349</b>	<b>4</b>	<b>22 436</b>

Amortissements	Cumulés 31/12/11	Dotations	Reprises	Ecarts de Conversion VI	Cumulés 31/12/2012
Constructions	2 170	117			2 287
Installations techn. mat. outill.	3 943	305	132	4	4 120
Autres immobilisations	8 154	942	1 054	-6	8 036
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>Total Amortissements</b>	<b>14 267</b>	<b>1 364</b>	<b>1 186</b>	<b>-2</b>	<b>14 443</b>

### Note 15. Immobilisations financières

Brut	Valeurs brutes 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Ecarts de conversion	Valeurs Brutes 31/12/2012
Autres titres immobilisés	4				4
Prêts					
Autres immob. financières	1 060	54	36		1 078
<b>Total Valeurs</b>	<b>1 064</b>	<b>54</b>	<b>36</b>		<b>1 082</b>

## Note 16. Autres actifs non courants

Ces actifs concernent les créances d'impôt pour un montant de 175 K€.

## Note 17. Créances de financement

Néant.

### 17.1. Montant des créances douteuses

	31/12/2012	31/12/2011
Clients et comptes rattachés brut	1 565	2 183
Provision pour clients douteux	(179)	(178)
<b>Montant net</b>	<b>1 386</b>	<b>2 005</b>

### 17.2. Evolution des provisions pour créances douteuses

(en K €)	31/12/2012	31/12/2011
Dotation créances douteuses	(86)	(44)
Reprise créances douteuses	86	393
Pertes sur créances irrécouvrables	(119)	(311)
Rentrées sur créances amorties		
<b>Total</b>	<b>(119)</b>	<b>38</b>

## Note 18. Stocks

	31/12/2012	31/12/2011
Matières premières	1 283	941
Produits en cours	119	49
Produits intermédiaires et finis	1 760	3 108
Marchandises	6 827	9 002
Total valeur brute	9 989	13 100
Provisions pour dépréciation	2 456	2 698
<b>Total valeur nette</b>	<b>7 533</b>	<b>10 402</b>

## Note 19. Autres débiteurs

(en K €)	31/12/2012	31/12/2011
Autres créances (nettes de provisions)	879	2 809
Charges constatées d'avance	684	820
<b>Total</b>	<b>1 563</b>	<b>3 629</b>

## Note 20. Trésorerie

(en K €)	31/12/2012	31/12/2011
Placements (VMP)	81	175
- dont provisions		
Comptes courants bancaires et caisses	7 518	1 327
<b>Total</b>	<b>7 599</b>	<b>1 502</b>

## Note 21. Capitaux propres

### 21.1. Composition du capital

Décomposition du capital social	Nombre	Montant
Actions composant le capital social en début d'exercice	299 058	2 300
Actions composant le capital social en fin d'exercice	299 058	2 300

## 21.2. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Ecarts de réévaluation	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31.12.2011	2 300	7 477	105	28 445	64	87	38 478
Incidence affectation des résultats				-1 063		-87	-1 151
Autres mouvements				-204	2	746	544
Situation au 31.12.2012	2 300	7 477	105	27 177	66	746	37 871

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	N	N-1
Résultat net	746	87
Ecarts de conversion des filiales étrangères selon IAS 21	2	7
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises selon IAS 39		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément à IAS 39 (changement De méthode n-1)		
Réévaluation des immobilisations sur option conformément à IAS 16 & 38	-204	-195
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies sur option conformément à IAS 19		
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence, IAS 28 & 31		
Impôts conformément à IAS 12 (si montants précédents (1) non présentés nets d'impôts)		
Total des gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-202	-188
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
- dont part du groupe	544	-101
- dont part des intérêts minoritaires		

## Note 22. Provisions

### 22.1. Détail des provisions

	Valeur au 31.12.2011	Corrections AN	Augmen-tations	ReprisesReprises non utilisées	Reprises sur provisions actif	Valeur au 31/12/2012
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>						
. pour indemnités de fin de carrière	412		89			501
. pour litiges	267		271	186		352
. pour autres risques						
. pour autres charges	303		296	277		322
Sous-Total	982		656	463		1 175
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT</b>						
. sur stocks et en-cours	2 698		2 456		2 698	2 456
. sur comptes clients	179		86		86	179
. sur autres créances	11				1	10
. sur disponibilités						
Sous-Total	2 888		2 542		2 785	2 645
<b>PROVISION POUR DEPRECIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>						
. sur terrain	144					144
. sur fonds	3 314		1 179		412	4 081
Sous-Total	3 458		1 179		412	4 225
<b>Total</b>	<b>7 328</b>		<b>4 377</b>	<b>463</b>	<b>3 197</b>	<b>8 045</b>



## Provisions pour litiges :

Ces provisions concernent des litiges à caractère commercial et des litiges à caractère social pour des assignations engagées avant la date d'établissement des comptes. Elles ont été évaluées sur la base du risque estimé par la société après consultation de ses conseils.

## Note 23. Engagements de retraites et assimilés

### 23.1. Engagements de retraites

#### 23.1.1. Hypothèses retenues

- Taux d'actualisation : 3.6 %.
- Taux de rotation : faible pour la société mère.
- Age conventionnel de départ : 65 ans.
- Condition de départ : départ volontaire.
- Droits acquis : convention collective de l'entreprise qui s'applique.

Les engagements de retraite concernent les deux sociétés françaises ayant du personnel, les sociétés DEVERNOIS et SOFRADE et la société DEVERNOIS ESPANA.

#### 23.1.2. Eléments chiffrés

(en K €)	31/12/2012	31/12/2011
IFC	501	412
<b>Total</b>	<b>501</b>	<b>412</b>

### 23.2. Médailles du travail

Non significatif.

## Note 24. Passifs financiers courants et non courants des activités industrielles et commerciales

### 24.1. Détail des emprunts

(en K €)	Valeur bilan au 31/12/2012 Coût amorti ou juste valeur	Nominal	Echéances du nominal	
			< 1 an	> 1 an
Emprunts obligataires				
Fonds de participation des salariés à long terme				
Emprunts sur locations financement long terme				
Autres emprunts à long terme	5 061		1 298	3 763
<b>A la clôture de l'exercice</b>	<b>5 061</b>		<b>1 298</b>	<b>3 763</b>

### 24.2. Caractéristiques des autres financements à court terme et découverts bancaires

(en K €)	Solde au bilan au 31/12/2012	Monnaie d'émission
Concours bancaires courants		
Banques créditrices	903	Euro
<b>Total</b>	<b>903</b>	

### 24.3. Dettes financières diverses

(en K €)	Valeur bilan au 31/12/2012 Coût amorti ou juste valeur	Echéances	
		< 1 an	De 1 à 5 ans
Comptes courants d'associés	139	139	
<b>A la clôture de l'exercice</b>	<b>139</b>	<b>139</b>	

## Note 25. Autres passifs non courants

(en K €)	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour risques et charges non courantes		
Impôts différés passifs	1 546	1 690
Participation des salariés		
<b>Total</b>	<b>1 546</b>	<b>1 690</b>

## Note 26. Autres passifs courants

(en K €)	31/12/2012	31/12/2011
Dettes fiscales et sociales	4 222	3 304
Fournisseurs	4 139	5 302
Clients créditeurs	114	123
Produits constatés d'avance	2	0
Provisions pour risques et charges courantes	1 175	983
Créditeurs divers	709	763
<b>Total</b>	<b>10 361</b>	<b>10 475</b>

## Note 27. Engagements donnés

Les engagements donnés représentent des cautionnements accordés par DEVERNOIS à :

- Italie 6 pour	83 K€
- Sofrade pour	3 431 K€
- Portugal	138 K€

soit un total de 3 652 K€

Les engagements reçus représentent 70 K€ (créances assorties de garanties).

## Note 28. Rémunération des dirigeants

- Monsieur Thierry BRUN, président du directoire de la société,  
- Madame Séverine BRUN, directeur général de la société,  
- Madame Zélia BOËL, présidente du conseil de surveillance de la société,  
ont perçu, ensemble, au titre des avantages à court terme, la somme de 308 K€ sur l'année 2012 sur l'ensemble des sociétés du groupe et sociétés liées.

## Note 29. Passifs éventuels

Néant.

## Note 30. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	CAC Gescomm		CAC Excofidogest	
	2012	2011	2012	2011
DEVERNOIS	42 K€	47 K€	41 K€	35 K€
SOFRADE	37 K€	37 K€	-	-
SOCAD	4 K€	4 K€	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>83 K€</b>	<b>88 K€</b>	<b>41 K€</b>	<b>35 K€</b>

### Note 31. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

### Note 32. Transaction avec les parties liées

Les parties liées sont DSA, HSTB, SCI AIX IMMO, SCI DAX IMMO et les dirigeants de la société DEVERNOIS. Le montant des refacturations de la holding HSTB pour le groupe s'élève pour l'exercice 2012 à 273 K€. En dehors des rémunérations des dirigeants mentionnés en note 28 il n'y a pas d'autres relations entre les parties liées.

### Note 33. Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formation accumulé correspondant aux droits acquis s'élève à 18 666 heures au 31/12/2012.

### Note 34. Eléments significatifs de l'exercice

Les plus values nettes de cession des actifs s'élèvent au 31/12/2012 à 3 314 K€.

### Note 35. Couvertures de change

Concernant les risques de change, la société est exposée pour ses transactions en dollars relatives à ses achats de marchandises, et en livre sterling et franc suisse pour les ventes réalisées en Angleterre et en Suisse. Une politique de couverture de la devise dollar a été mise en place et les besoins annuels en dollars sont couverts par des contrats de change à terme.

A la fin de l'année 2012, des couvertures sont toujours en cours pour des montants de 710 K\$ à un taux de 1.25 dollar pour un euro alors que le cours du dollar au 31 décembre 2012 était de l'ordre de 1.32. Ces couvertures nous permettent de faire face aux achats du Groupe sur le début de l'année 2013 et la fin de la saison d'été. De nouvelles couvertures seront prises sur le début de l'année 2013 pour faire face aux besoins d'achats en dollars de l'hiver 2013.

Concernant les autres devises, les flux restants à des niveaux très faibles, il n'est pas pratiqué de couverture de change.

Devise	Echeance	Montant nimal k\$	Solde au 31/12/2012 k\$	Cours de couverture moyen euro / dollar	Solde converti en euro
USD	Février 2013	800,0	710,0	1,25	568,0

L'impact de cette couverture au 31/12/2012 s'élève à 49 k€. Il est donc jugé non significatif et n'a pas fait l'objet de retraitement dans les comptes consolidés.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DEVERNOIS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous nous sommes assurés du caractère approprié des principes comptables retenus dans le cadre de l'application des normes comptables internationales IFRS, de leur correcte application et de leur présentation dans la partie 1 de la note aux états consolidés.

Par ailleurs, les autres appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère raisonnable, sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêt des comptes, des estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes consolidés, ainsi que leur présentation d'ensemble, notamment pour ce qui concerne :

- les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement,
- les variations de périmètre,
- les tests de dépréciation sur les actifs incorporels,
- le traitement des locations financement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à ROANNE – le 18 avril 2013  
Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST  
Jean Michel LANNES

GESCOMM  
Valérie GAUMARD

Membres de la Compagnie Régionale de LYON



COMPTES  
SOCIAUX

# BILANS COMPARÉS

## DE LA SOCIÉTÉ DEVERNOIS SA

Actif (milliers d'euros)	2012		2011	
	Brut	Amort et Prov	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations Incorporelles				
Frais de recherche et développement	581	235	346	210
Concessions, brevets, licences marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 741	2 507	234	399
Fonds commercial (1)	2	0	2	4
Autres immobilisations incorporelles	428	0	428	497
Immobilisations Corporelles				
Terrains	339	144	195	149
Constructions	2 872	1 761	1 111	767
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 077	3 514	563	751
Autres immobilisations corporelles	2 485	1 927	558	688
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Immobilisations Financières (2)				
Participations	8 140	25	8 115	8 140
Créances rattachées à des participations	13 022	0	13 022	13 065
Autres titres immobilisés	5	0	5	5
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	34	0	34	29
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>34 726</b>	<b>10 113</b>	<b>24 613</b>	<b>24 704</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 283	568	715	474
En cours de production biens et services	119		119	49
Produits intermédiaires et finis	824	450	374	1 460
Marchandises	3 214	408	2 806	4 477
Avances et acomptes sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés	9 633	46	9 587	12 753
Autres créances	17 144	10	17 134	17 440
Valeurs mobilières de placement				
Actions Propres	0		0	0
Autres titres	0		0	0
Disponibilités	3 380		3 380	154
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	149		149	313
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>35 746</b>	<b>1 482</b>	<b>34 264</b>	<b>37 120</b>
Ecart de conversation actif	0		0	1
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>70 472</b>	<b>11 595</b>	<b>58 877</b>	<b>61 825</b>
(1) Dont droit au bail			2	2
(2) Dont à moins d'un an			52	43
(3) Dont à plus d'un an			0	0

# BILANS COMPARÉS DE LA SOCIÉTÉ DEVERNOIS SA

Passif ( milliers d'euros )	2012	2011
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital ( dont versé )	2300	2300
Prime d'émission, fusion...	7477	7477
Ecart de réévaluation	105	105
<b>RESERVES</b>		
Réserve légale	230	230
Réserves réglementées	0	0
Autres	30760	31179
Report à nouveau	-550	-550
Résultat de l'exercice	788	732
Provisions règlementées	1430	1780
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>42 540</b>	<b>43 253</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	2832	3053
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 832</b>	<b>3 053</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1128	2603
Emprunts et dettes financières diverses (3)	846	1238
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2937	3920
Dettes fiscales et sociales	1471	1370
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4	38
Autres dettes	7089	6049
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>13 475</b>	<b>15 218</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>		
Ecart de conversion passif	30	301
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>58 877</b>	<b>61 825</b>
(1) Dont à plus d'un an	839	255
Dont à moins d'un an	12 636	14 963
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires	846	2157
(3) Dont Emprunts participatifs	0	0

# BILANS COMPARÉS

## DE LA SOCIÉTÉ DEVERNOIS SA

En Milliers d'euro	2012	2011
<b>PRODUITS D EXPLOITATION</b>		
Ventes de Marchandises	22 670	22 467
Production vendue	7 966	8 075
<b>CHIFFRE D AFFAIRES NET</b>	<b>28 636</b>	<b>30 542</b>
Dont à l'exportation	10 552	11 223
Production stockée	-546	277
Production immobilisée	1 093	1 204
Reprises sur Provisions, transferts de charges ... ( 1 )	4 649	5 457
Autres produits (2)	320	387
<b>TOTAL DES PRODUITS D EXPLOITATION</b>	<b>34 152</b>	<b>37 867</b>
<b>CHARGES EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	6 996	9 937
Variation de stock	1 675	-619
Achats de matières premières et autres approvisionnement	1 428	2 509
Variation de stock	254	-54
Autres achats et charges externes	6 890	8 683
Impôts,taxes et versements assimilés	539	522
Salaires et traitements	3 954	3 885
Charges sociales	1 641	1 632
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 560	1 697
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 464	1 492
Dotations aux provisions pour risques/charges	2 832	3 052
Autres charges (3)	91	294
<b>TOTAL DES CHARGES EXPLOITATION</b>	<b>29 324</b>	<b>33 030</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>4 828</b>	<b>4 837</b>
Produits financiers de participations ( 4 )	0	0
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé ( 4 )	2	3
Autres intérêts et produits assimilés ( 4 )	22	21
Reprises sur provisions et transferts de charges	1	0
Différences positives de change	568	402
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0	1
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>593</b>	<b>427</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	25	1
Intérêts et charges assimilés	754	589
Différences négatives de change	16	113
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>795</b>	<b>703</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-202</b>	<b>-276</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>4 626</b>	<b>4 561</b>
Produits exceptionnels sur opération de gestion	0	122
Produits exceptionnels sur opération en capital	4	41
Reprises sur provisions et transferts de charges	412	1 167
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>416</b>	<b>1 330</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 864	5 028
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	70	17
Dotations aux amortissements et provisions	63	89
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>3 997</b>	<b>5 134</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-3 581</b>	<b>-3 804</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0	0
Impôts sur les bénéfices	257	25
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		
<b>RESULTAT DE L EXERCICE</b>	<b>788</b>	<b>732</b>
( 1 )Dont transferts de charge	85	214
( 2 )Dont produits afférents à des exercices antérieurs	0	2
( 3 )Dont charges afférentes à des exercices antérieures	0	0
( 4 ) Dont produits liés à des entreprises liées	2	2



# DEVERNOIS SA

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2012

(EN MILLIERS D'EUROS)

Les notes et états de synthèse présentés ici font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice de 12 mois ouvert le 1er janvier 2012 et clos le 31 décembre 2012 et sont annexés :

- au BILAN dont le total avant répartition du dit exercice est de : 58 877 K€
- au COMPTE DE RESULTAT qui dégage un bénéfice net de : 788 K€

### I- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2012 a été caractérisée par deux tendances distinctes de comportement entre les ventes de Gros et celles de la Distribution. Si les ventes de Distribution ont été régulièrement en baisse tout au long de l'année notamment du fait de la variation de périmètre avec 7 magasins de moins fin 2012 par rapport à fin 2011, les ventes de Gros ont connu une légère croissance de +1.9% sur le premier semestre avant de connaître un recul de -5.1% sur le second semestre pour finir sur l'ensemble de l'exercice à -1.8%.

Face aux fluctuations des devises et du dollar en particulier, la société Devernois SA a décidé de garder un cours pour la devise dollar de 1.25 pour un euro pour faciliter la lisibilité dans le temps des marges de la société (pour rappel le cours officiel du dollar au 31 décembre 2012 était de 1,3194 dollar pour 1 euro).

### II- PRINCIPES, RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définis par :

- la loi du 30 avril 1963
- le décret du 29 novembre 1983
- le plan comptable général
- les CRC 99-03, 2002-10 et 2004-06.

L'importance significative est le principe fondamental qui sous-tend le choix des informations à fournir dans l'annexe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### A) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

#### a) Principes comptables

## 1. Application du règlement CRC n° 2004-06

### 1.1 Coûts de développement

Dans le cadre de l'application du règlement CRC n° 2004-06, la société a opté pour l'activation des coûts de développement. (cf. § A.b – Immobilisations incorporelles – frais de développement)

### 1.2 Coûts d'entrée

Les éléments d'actif acquis sont évalués à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat des biens net des rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement obtenus, augmentée des coûts directement engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction. Avec un seuil d'investigation propre à chaque catégorie d'immobilisations, la société a examiné les différents biens susceptibles d'être corrigés de frais incorporables non compris à l'origine. Aucun frais incorporable significatif n'a été identifié.

Par exception, les frais d'acquisition, c'est à dire, les droits de mutation, honoraires, frais d'actes liés aux acquisitions, ainsi que les coûts des emprunts, sont maintenus en charges par considération fiscale.

Les éléments d'actifs produits sont évalués à leur coût de production constitué par le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directement attribuables pendant la période de production et les charges indirectes dans la mesure où elles peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien.

## 2. Application du règlement CRC n° 2002-10 modifié par le CRC 2003-07

### 2.1 Approche par composants

Depuis 2005 la société a identifié deux types d'immobilisations décomposables, les constructions et les matériels de production. L'analyse a été faite pour les immobilisations d'un montant supérieur à 150 K€. (cf. § A.c – Immobilisations corporelles)

L'application de cette réglementation bénéfice d'un régime fiscal spécifique d'imposition étalé sur 5 ans (cf. § H - Impôts sur les sociétés).

### 2.2 Durées d'utilisation

La société détermine la durée d'utilisation de chaque bien et la retient comme durée d'amortissement. Il en résulte que toutes les immobilisations utilisées présentent une valeur nette comptable non nulle.

### 2.3 Base d'amortissement et valeur résiduelle

La société a identifié deux types d'immobilisations pouvant dégager une valeur résiduelle, les constructions et les matériels de transport. Cf. parties ci-dessous concernées.

### 2.4 Choix du mode d'amortissement

L'ensemble des immobilisations concernées est amorti comptablement selon le mode linéaire, à l'exception des frais de création (cf. § A. b - Immobilisations incorporelles). Fiscalement, le mode dégressif peut être retenu.

### 2.5 Calcul de la dépréciation

La société n'a pas détecté d'indice de perte de valeur concernant ses immobilisations incorporelles et corporelles hors celles déjà provisionnée.

## b) Immobilisations incorporelles :

### • Logiciels

Les logiciels acquis sont évalués selon les méthodes décrites ci-dessus. Il n'y a pas de dépense significative de conception de logiciel et de création de site Internet qui ait été identifiée.

Les logiciels acquis sont amortis selon le mode linéaire sur leurs durées d'utilisation réelles estimées en moyenne à 10 ans, contre 3 ans en durée fiscale. Le différentiel entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal est impacté en amortissements dérogatoires.

### • Frais de développement :

Les frais de création des collections répondent à la définition des frais de développement. Ils sont évalués à leurs coûts de production directs.

Les frais de création sont amortis en fonction du nombre de pièces produites par saison. Le poste «autres immobilisations incorporelles» est constitué des frais de création en-cours, portant sur les collections non encore produites.

### c) Immobilisations corporelles :

#### • Autres constructions

En 2005, la société a confié la décomposition des immeubles d'exploitation à un professionnel de l'immobilier qui a déterminé le pourcentage des gros composants et leur durée estimée de vie :

- Structure et façade : 45% de l'ensemble sur une durée de vie de 80 ans
- Toitures : 15% de l'ensemble sur une durée de vie de 60 ans
- Ouvertures et ouvrages extérieurs : 14% de l'ensemble sur une durée de vie de 40 ans
- Installation de chauffage, plomberie, sanitaire, électricité et autres agencements : 21% de l'ensemble sur une durée de vie de 20 ans
- Câblage, climatisation : 5% de l'ensemble sur une durée de vie de 10 ans

La durée de vie des constructions d'exploitation ayant été considérée comme la durée d'utilité, la société n'a pas fixé de valeur résiduelle.

La différence entre l'amortissement sur la durée d'utilisation réelle, et l'amortissement fiscal, est impacté en amortissements dérogatoires.

#### • Matériels et outillages

La recherche de décomposition faite en 2005 pour les ensembles industriels d'un montant supérieur à 150 K€ n'a permis d'identifier qu'une seule immobilisation : le convoyeur de pièces pour lequel la structure a été retenue pour 78% de la valeur totale, d'une durée d'utilité de 20 ans, et le composant «trolleys» pour 22% de la valeur totale, d'une durée d'utilité de 10 ans.

Il n'y a pas eu de matériel acquis depuis 2005, susceptible d'être décomposé.

#### • Matériels de transport

Les bases amortissables des véhicules commerciaux et de tourisme sont retraitées des valeurs résiduelles estimées en fonction de leur cote «argus» et de leur durée d'utilité.

La différence entre l'amortissement tenant compte de la valeur résiduelle, et l'amortissement fiscal, est impacté en amortissements dérogatoires.

#### • Synthèse des durées d'utilité

	Durées Comptables	Durées Fiscales
- Constructions d'exploitation :	40 à 80 ans	20 ans
- Agencements des Constructions :	20 à 40 ans	10 ans
- Matériel et Outillage :	10 à 30 ans	6 ans 2/3
- Matériel de Transport :	5 à 10 ans	4 à 5 ans
- Matériel et Mobilier de Bureau :	5 à 20 ans	5 à 10 ans

## B) IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation et créances rattachées concernent des filiales, non cotées, consolidées par intégration globale, et sont valorisés à leur coût historique d'acquisition.

Leur valeur d'inventaire est déterminée par référence à leur valeur d'usage, qui est fonction de l'actif net réestimé des filiales, de leur rentabilité et de leurs perspectives d'avenir. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée.

## C) STOCKS

Les stocks sont toujours valorisés avec la méthode mise en place en début d'année 2010 et selon la procédure suivante :

- Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation

- La valorisation des matières premières, produits intermédiaires et en cours s'opère, en fonction de leur saison, au prix réel pondéré, c'est-à-dire au prix unitaire où la matière a été achetée, chaque pièce de

tissu ou chaque carton ayant fait l'objet d'une facture saisie en GPAO rattachée à une saison. Au cas où une matière ne serait pas liée à un achat (régularisation de stock), la valorisation s'opère sur la base de la gamme de fabrication.

- Les produits finis sont valorisés de la manière suivante :

Aux prix de revient réels pondérés issus des factures comptabilisées et incluant les frais généraux, et appliqués aux coûts d'unité d'œuvre réels de l'exercice pour les produits fabriqués en interne. Ces coûts directs sont majorés des charges indirectes de production, incluant la dotation aux amortissements des frais de création des collections produites.

Aux prix de revient réels pondérés issus des factures comptabilisées et incluant les frais généraux réels tels que les frais de port, emballage et assurances pour les produits négoce.

Il n'y a pas de modifications relatives aux méthodes de dépréciation des stocks qui sont toujours établies par rapport à des valeurs commerciales prévisibles de vente.

## D) CRÉANCES

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Quand il y a lieu, elles font l'objet d'une dépréciation, étudiée cas par cas, en fonction des risques encourus sur chacune d'elles.

Sur l'exercice 2011, afin de simplifier l'appréciation des créances douteuses, la société a modifié son approche en supprimant la notion de clients vulnérables et en ne gardant qu'une notion de clients douteux. Pour rappel, les clients vulnérables étaient les clients pour lesquels la société émettait des doutes sur la solvabilité mais qui n'avait contrairement aux clients douteux pas faits l'objet d'une démarche juridique ou d'assurance-crédit.

A ce jour, les clients assurés par notre assureur-crédit restent provisionnés à 100%, de la partie non prise en charge par l'assureur, pour les autres la provision résulte des statistiques d'encaissement des clients douteux sur les trois dernières années. Sur l'année 2012, le taux de prise en charge pour la provision se situe à 17% de la créance douteuse, le taux moyen de recouvrement des créances douteuses sur les trois dernières années étant de 83%.

Il n'y a donc plus d'impact de ces provisions pour créances douteuses sur le résultat fiscal.

## E) VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cessions concernant des titres de même nature conférant les mêmes droits, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode «premier entré, premier sorti».

A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure à la valeur boursière du portefeuille. Au 31/12/2012 aucune provision n'a été constatée.

## F) PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

L'instruction fiscale du 30/12/2005 concernant les conséquences de l'application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 a entraîné la constitution d'amortissements dérogatoires dans toutes les situations de modification des plans d'amortissement pour tenir compte de durées d'utilisation plus longues que les durées fiscales ou de valeurs résiduelles.

Les dotations et les reprises de l'exercice ont été constatées en résultat exceptionnel.

## G) AUTRES PASSIFS

Conformément au règlement CRC 2000-06, les provisions pour risques et charges constatent l'intégralité des risques et charges :

- résultant d'obligations existantes à la date de clôture,

- dont il est probable qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice des tiers sans contrepartie au moins équivalente,

Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation, en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

Conformément à l'option offerte par le PCG, les indemnités de fin de carrière sont considérées comme des engagements.

Concernant les charges à payer pour congés payés, il est toujours fait application de l'ancien régime de la déductibilité décalée.

## H) CRÉANCES ET DETTES EN DEVISES

Les charges et les produits réalisés en devises étrangères ont été valorisés à une valeur constante en cours d'exercice. Les dettes et les créances figurant au bilan ont été converties aux cours officiels de clôture de l'exercice ou, le cas échéant, aux cours des couvertures bancaires. Les différences ont été portées en Ecarts de conversion Actif ou Passif et les pertes latentes de change ont fait l'objet d'une provision pour risques enregistrée en charges de l'exercice.

Au 31 décembre 2012, le montant des écarts de conversion passif étaient de 29 K€ constitué sur la variation des cours des devises francs suisse pour 18 K€, 10 K€ pour le dollar et 1 K€ pour le reste.

## I) NOTION DE RÉSULTAT COURANT ET DE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

## J) IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Intégration fiscale :

Le groupe DEVERNOIS a opté en fin d'année 1991 pour le régime de l'intégration fiscale, à compter du 1er janvier 1992, et a renouvelé cette option pour 5 ans à compter du 01 janvier 2002. Depuis le 31 décembre 2007, l'option se renouvelle par tacite reconduction.

Le périmètre d'intégration inclut les sociétés suivantes françaises : DEVERNOIS, SOFRADE, SOCAD, LUXXL et ITALIE 6 pour sa partie française.

La charge d'impôt est supportée par chaque société sur son résultat fiscal propre.

La convention d'intégration fiscale a été modifiée en 2005. Depuis les économies d'impôts liées aux déficits des filiales sont réattribuées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires et acquises définitivement à ces dernières. Seules les économies d'impôts réalisées par le groupe non liées aux déficits seront conservées chez la société mère et constatées en produits ou en charges.

En 2012, aucun crédit d'impôt collection n'a été constitué afin de respecter les règles relatives aux minimis Européens qui plafonnent les aides accordées aux Entreprises.

## III-NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

### A) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Brut	Valeurs brutes 01/01/12	Acquisitions	Cessions ou Virt. poste à poste	Valeurs Brutes 31/12/12
Recherche et développement (1)	578	587	584	582
Concessions Valeurs Similaires	2 852	13	124	2 741
Fonds Commercial	4		2	2
Immobilisations incorporelles en cours (1)	497	512	581	428
<b>Total Valeurs</b>	<b>3 931</b>	<b>1 112</b>	<b>1 291</b>	<b>3 752</b>

Amortissements	Cumulés 01/01/12	Dotations	Reprises	Cumulés 31/12/12
Recherche et développement (1)	368	1 032	1 165	235
Concessions Valeurs Similaires (2)	2 453	128	75	2 507
Fonds Commercial				
<b>Total Amortissements</b>	<b>2 821</b>	<b>1 160</b>	<b>1 240</b>	<b>2 742</b>

## B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Brut	Valeurs brutes 01/01/12	Acquisitions	Cessions ou virement de poste à poste	Valeurs Brutes 31/12/12
Terrains	292	46	0	339
Constructions	2 458	414	0	2 872
Installations Tech. Mat. Out.	4 113	2	38	4 077
Autres Immob.	2 827	28	370	2 485
Immob. en cours	0	0	0	0
Acomptes	0	0	0	0
<b>Total Valeurs</b>	<b>9 690</b>	<b>490</b>	<b>408</b>	<b>9 774</b>

Amortissements et Provisions	Cumulés 01/01/12	Dotations	Reprises	Cumulés 31/12/12
Terrains	144	0	0	144
Constructions	1 691	70	0	1 761
Installations Tech. Mat. Out.	3 362	182	29	3 515
Autres Immob.	2 139	148	360	1 927
Immob. en cours	0	0	0	0
Acomptes	0	0	0	0
<b>Total Amortissements</b>	<b>7 336</b>	<b>400</b>	<b>389</b>	<b>7 347</b>

## C) VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles- dérogatoires
Frais de recherche et développement			1 032	
Concessions Valeurs Similaires				
Terrains		128		
Constructions				
Installations Tech. Mat. Out.		70		63
Autres Immob.		182		
Immob. en cours		148		
Acomptes				
<b>Total Valeurs</b>		<b>528</b>	<b>1 032</b>	<b>63</b>

## D) IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Brut	Valeurs brutes 01/01/12	Augmentations	Diminutions	Valeurs Brutes 31/12/12
Participations	8 140	0	0	8 140
Créances Rattachées	13 065	0	43	13 022
Autres Titres	5	0	0	5
Prêts	0	0	0	0
Autres Immob.	29	5	0	34
<b>Total Valeurs</b>	<b>21 239</b>	<b>5</b>	<b>43</b>	<b>21 201</b>

Provisions	Cumulés 01/01/12	Dotations	Reprises	Cumulés 31/12/12
Participations	0	25	0	25
Créances Rattachées				
Autres Titres				
Prêts				
Autres Immob.				
<b>Total Amortissements</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>25</b>

## E) VENTILATION DES CRÉANCES EN FIN D'EXERCICE

Brut	Valeurs brutes 31/12/12	A moins d'un an	A plus d'un an
<b>Actif Immobilisé :</b>			
Créances Rattachées à participation	13 022	18	13 004
Prêts	0	0	0
Autres Immobilisations	39		39
<b>Actif Circulant :</b>			
Créances Clients et rattachées	9 587	9 587	
Autres Créances	408	408	
Groupe et Associés	16 726	16 726	
Charges constatées d'avance	149	149	0
<b>Total</b>	<b>39 931</b>	<b>26 870</b>	<b>13 061</b>

Le montant des créances représenté par des effets de commerce était de 4 K€

## F) PRODUITS À RECEVOIR

	2012	2011
Disponibilités	0	0
Créances clients & rattachées	10	0
Créances sociales	0	0
Créances fiscales	0	37
Autres créances	7	31
<b>Produits à recevoir :</b>	<b>17</b>	<b>68</b>

## G) VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Brut	Valeurs brutes 31/12/12	Provisions 31/12/12	Valeurs Estimatives 31/12/12	Produits à recevoir 31/12/12	Valeurs brutes 31/12/12
Sicav FCP	0	0	0	0	0
Actions	0	0	0	0	0
Obligations & T.P.	0	0	0	0	0
CDN	0	0	0	0	0
BMTN	0	0	0	0	0
DAT	0	0	0	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## H) CAPITAUX PROPRES

### Décomposition du capital social

Décomposition du capital social	Nombre	Montant
Actions composant le capital social en début d'exercice	299 058	2 300
Actions composant le capital social en fin d'exercice	299 058	2 300

## Tableau de variation des capitaux propres

	2011	2012
Capitaux propres début exercice :	44 010	43 253
Report à nouveau *		
Exit taxe		
Amortissements dérogatoires		
Provisions réglementées	-338	-349
Distribution de dividendes	- 1 151	- 1 151
Résultat de l'exercice	732	788
<b>Capitaux propres fin exercice :</b>	<b>43 253</b>	<b>42 541</b>

## I) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montants 31/12/2011	Dotations	Reprises Montants utilisés	Reprises Montants non utilisés	Montants 31/12/2012
A caractère					
Commercial(*)	0	0	0	0	0
A caractère Social(*)	0	0	0	0	0
Pour restructuration(*)	0	0	0	0	0
Pour pertes de change(***)	0	0	0	0	0
Pour autres charges(*)	1	0	1	0	0
Pour retours de marchandises(**)	3 052	2 832	3 052	0	2 832
Provision pour impôts (*)	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3 053</b>	<b>2 832</b>	<b>3 053</b>	<b>0</b>	<b>2 832</b>

(\*) – dotations et reprises en résultat exceptionnel

(\*\*) – dotations et reprises en résultat d'exploitation

(\*\*\*) – dotations et reprises en résultat financier

Il n'y a pas de contentieux sociaux à la fin de l'année 2012 ni de litiges commerciaux au 31 décembre 2012 comme fin de l'année 2011 d'ailleurs.

La provision pour retour de marchandises a été comptabilisée principalement pour couvrir l'engagement de la société vis à vis de ses filiales de distribution, de reprendre après la période de soldes, les stocks résiduels de la saison. Elle a été calculée sur la base des stocks résiduels estimés à la date d'établissement des comptes, et évaluée sur la base du différentiel entre le prix de vente initial et la valeur commerciale probable desdits stocks.

## J) DETTES FINANCIÈRES

	Montants 01/01/12	Emprunts Souscrits	Remboursement	Montants 31/12/12	A moins d'un an	A plus d'un an
Emprunts Ets						
Financiers	445	948	268	1 125	286	839
Intérêts courus	1	3	1	3	3	
Découvert bancaire	2 157	0	1 311	846	846	
Dettes financières diverses	1 238	1 330	0	2 568	2 568	
<b>Total</b>	<b>3 841</b>	<b>2 281</b>	<b>1 580</b>	<b>4 542</b>	<b>3 703</b>	<b>839</b>

## K) AUTRES DETTES



Brut	Valeurs 31/12/12	A moins d'un an	A plus d'un an
Dettes fournisseurs & rattachées	2 937	2 937	
Dettes sociales	1 239	1 239	
Dettes fiscales	232	232	
Dettes sur immobilisations	4	4	
Autres dettes	4 521	4 521	
<b>Total</b>	<b>8 933</b>	<b>8 933</b>	

Il n'y avait pas de dettes représentées par des effets de commerce au 31/12/2012.

## L) CHARGES À PAYER

	2012	2011
Dettes financières	5	12
Dettes fournisseurs & rattachées	1 600	652
Dettes sociales	596	608
Dettes fiscales	43	29
Autres dettes	4 066	5 498
<b>Charges à payer :</b>	<b>6 310</b>	<b>6 799</b>

## IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### a) Chiffre d'affaires

	2012	2011	2010
France :			
- réseau libre	2 527	2 710	2 781
- réseau intégré	15 008	15 870	16 814
Export :			
- réseau libre	5 717	5 755	5 462
- réseau intégré	4 760	5 640	6 422
Divers & prestations de services :			
- réseau libre	125	56	104
- réseau intégré	499	511	449
<b>Total</b>	<b>28 636</b>	<b>30 542</b>	<b>32 032</b>

On notera que 414 K€ de chiffre d'affaires réalisé par les ventes d'usines sur des produits finis de saisons antérieures, par les ventes privées sur le net ainsi qu'après des soldeurs pour des produits finis et des matières premières non suivies sont intégrées dans le réseau libre France. Les prestations diverses représentent des facturations de location pour ce qui est du réseau libre et des frais de refacturations de salaires Groupe pour le réseau intégré.

### b) Charges et Produits d'exploitation

Charges Externes	2012	2011	Dont Entrep. Liées 2012	Dont Entrep. Avec un lien 2012	Dont Entrep. liées 2011
Façons extérieures	691	1 077			
Publicité	1 193	1 952	530	0	566
Transports	1 590	1 988			
Honoraires et commissions	1 016	1 028			
Frais de déplacement, missions, réceptions	494	534			
Intérimaires & salaires extérieurs	412	430	412	0	430
Autres achats non stockés	269	406			
Locations immobilières et mobilières	487	478	306	0	294
Entretien réparations & maintenance	357	330			
Autres charges de l'exercice et charges imputables à un exercice antérieur	381	460			
<b>Total</b>	<b>6 890</b>	<b>8 683</b>	<b>1 248</b>	<b>0</b>	<b>1 290</b>

Autres Produits	2012	2011	Dont Entrep. Liées 2012	Dont Entrep. Liées 2011
Cessions articles publicitaires	320	380	283	355
Produits imputables à un exercice antérieur et produits de l'exercice		7		
<b>Total</b>	<b>320</b>	<b>387</b>	<b>283</b>	<b>355</b>

### Charges et Produits financiers

Charges financières	2012	2011	Dont Entrep. Liées 2012	Dont Entrep. Liées 2011
Sur emprunts et concours externes	85	76	2	13
Sur opérations de change	16	113		
Sur valeurs mobilières	0	0		
Abandons de créances	586	442	586	442
Autres (y compris dotations aux provisions)	108	72	25	0
<b>Total</b>	<b>795</b>	<b>703</b>	<b>613</b>	<b>455</b>

Sur l'année 2012, et comme en 2011, les charges financières sont lourdement impactées par l'abandon de créances à caractère financier lié à la société Luxxl.

Produits financiers	2012	2011	Dont Entrep. Liées 2012	Dont Entrep. Liées 2011
Sur placements et valeurs mobilières	2	7	2	4
Sur opérations de change	568	402	0	0
Escomptes obtenus	4	12		
Autres (y compris reprises de provisions)	19	6	2	2
<b>Total</b>	<b>593</b>	<b>427</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

### c) Charges et Produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles hors dotations aux provisions, sont principalement constituées de :

- Abandons de créances groupe : 3 770 K€

Sur 2012, les abandons de créances à caractère commercial concernent les filiales françaises et étrangères.

Les produits exceptionnels sont composés essentiellement de reprises de provisions.

#### d) Impôts sur les bénéfices

Le gain d'impôt du fait de l'intégration résulte du calcul suivant :

- Impôt propre à DEVERNOIS SA	468 K€
- Intégration sur filiales	(196) K€
- Crédit d'Impôt Mécénat	(15) K€
- Crédit Impôt collection	(0) K€
- Charges nettes d'impôt groupe	257 K€

#### e) Ventilation de l'impôt :

	Avant Impôt	Impôt	Après Impôt
Résultat courant	4 626	1 658	2 968
Résultat exceptionnel	(3 581)	(1 190)	(2 391)
Participation des salariés	(0)	0	0
	1 045	468	577
Intégration fiscale		(196)	196
Crédit Impôt recherche/mécénat		(15)	15
Report en arrière des déficits (carry back)		0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 045</b>	<b>257</b>	<b>788</b>

#### f) Situation fiscale différée (en K€)

	Situation au début de l'exercice		Situation à la fin de l'exercice		Mouvements de l'exercice	
	BASE	IMPOT	BASE	IMPOT	BASE	IMPOT
ACCROISSEMENTS	Néant		Néant		Néant	
ALLÈGEMENTS		33.33%		33.33%		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :						
Congés payés	295	97	249	83	(46)	(14)
Participation des salariés	0	0	0	0	0	0
Créances vulnérables & douteuses	1	0	0	0	(1)	0
Contribution Sociale de Solidarité	49	16	47	16	(2)	0
Ecarts de conversion Passif	301	99	29	10	(272)	(89)
Produits financiers latents	0	0	0	0	0	0
	646	212	325	109	(321)	(103)

## V- DIVERS

#### a) Effectif :

Sur l'exercice, la moyenne se décompose ainsi :

Cadres	23
Agents de Maîtrise et Techniciens	20
Employés	43
Ouvriers	28
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>

Contre 119 à la clôture de l'exercice précédent.

## b) Rémunérations perçues par les organes d'Administration et de Direction :

- Rémunérations y compris avantages en nature : 231 K€

## c) Information concernant les entreprises liées

Montants en fin d'exercice :

Postes	2012 : montants concernant les entreprises		2011 : montants concernant les entreprises	
	Liées Filiales	Avec lesquelles la société à un lien	Liées Filiales	Avec lesquelles la société à un lien
<b>BILAN :</b>				
Participations	8 115		8 140	
Créances rattachées à participations	13 022		13 065	
Clients et créances rattachées	8 585		11 347	
Autres créances	16 726		15 968	
Emprunts et dettes financières diverses	2 430		1 232	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0		0	
Autres dettes	4 064		5 490	
<b>RESULTAT :</b>				
Chiffre d'affaires	20 267		22 021	
Autres produits	283		355	
Achats de marchandises	121			
Autres achats et charges externes	712		1 290	
Salaires et Charges				
Autres produits financiers	3		2	
Autres charges financières	586		455	

## Tableau liste des filiales et des participations :

SOCIETES OU GROUPES DES SOCIETES	CAPITAL	RESERVES et report à nouveau avant affectation des résultats	QUOTE-PART de capital détenue (en pourcentage)	VALEUR COMPTABLE des titres détenus		PRÊTS et AVANCES consentis par la société et non encore remboursés	MONTANT des cautions et avals donnés par la société	CHIFFRE d'affaires HT du dernier exercice écoulé	BENEFICE ou perte (-) du dernier exercice clos	DIVIDENDES encaissés par la société au cours de l'exercice	OBSERVATIONS
				Brut	Nette						
I- renseignements détaillés											
A- Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société) :											
SOFRADE SA 13, boulevard des Etines 42124 LE COTEAU Cedex	3 200	(179)	100%	8 045	8 045	29 527	3 431	22 178	(1 782)		
DEVERNOIS ESPANA * Calle Velasquez 126, 7a A-B 28006 MADRID (Espagne)	12	608	100%	15	15	0	0	1 603	(608)		
SOCAD SARL 13, boulevard des Etines 42124 LE COTEAU Cedex	100	810	98%	37	37	27	0	2 768	(18)		
DEVERNOIS LUXEMBOURG Rue Philippe 2, 23 L 2340 Luxembourg	12	(3)	100%	12	12	62	0	552	4		
DEVERNOIS Portugal Avenue F Pessoa Lisbonne	5	(1)	100%	5	5	17	138	839	2		
Luxxl Bd de la Poterie Le Coteau	50	(141)	100%	25	0	0	0	271	(7)		

\* Depuis l'année 2011, en Espagne, les abandons de créances à caractère financier sont intégrés en capitaux propres et non plus en résultat de la période, selon la réglementation en vigueur.

Nature des relations avec les parties liées :

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée	Autres informations
SCI DISPRO	Location de batiments industriels	306	
SCI DISPRO	Solde fournisseur	20	
HSTB	Prestations de service	232	
HSTB	Solde fournisseur	30	
Organes d'administration et de direction	Rémunérations y compris avantage en nature	231	

#### d) Engagement à la clôture

##### Engagements donnés :

- Engagements de garanties concernant les entreprises liées (y compris Italie 6)
- Total 3 652K€
  - Dont Sofrade 3 431K€ (intérêts compris)
  - Dont Portugal 138 K€
  - Dont Suisse 83 K€
- IPPD : 518K€

##### Engagements reçus :

Néant

##### Engagements de départ en retraite selon un régime à prestations définies :

La société gère les indemnités allouées à ses salariés partant à la retraite selon un régime à prestations définies interne. Les droits des salariés prévus par la Convention Collective applicable à l'entreprise ne sont pas provisionnés dans les comptes. Les indemnités de départ en retraite qui en découlent sont prises en charge lors de leur règlement. La charge théorique potentielle, charges sociales comprises, s'élève à 390 K€. Cette estimation, retenue à monnaie constante, prend en compte la totalité du personnel présent dans l'entreprise au 31 décembre 2012. Ce montant est par ailleurs affecté d'un coefficient exprimant la probabilité d'être présent au moment de l'âge de la retraite.

La méthode de calcul utilisée est la méthode dite rétrospective.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation 3.6 %
- Age conventionnel de départ 65 ans en application de la loi Fillon
- Conditions de départ Départ volontaire à l'âge conventionnel
- Droit acquis Convention collective de l'entreprise qui s'applique

Le taux d'actualisation retenu par le groupe est de 3.6% contre 4.5% l'année précédente.

##### Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formation accumulé correspondant aux droits acquis s'élève à 11 644 heures au 31/12/2012.

## e) Soldes intermédiaires de gestion

	2012	%	2011
Chiffre d'affaires	28 636		30 542
Production stockée	(546)		277
<b>Production de l'exercice</b>	<b>28 090</b>	<b>100 %</b>	<b>30 819</b>
Consommation de l'exercice	16 150	57 %	19 252
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>11 940</b>	<b>43 %</b>	<b>11 567</b>
Impôts et taxes	539	2 %	522
Charges de personnel	5 595	20 %	5 517
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>5 806</b>	<b>21 %</b>	<b>5 528</b>
Reprises provisions d'exploitation et transfert de charges	4 649		5 457
Autres produits	317		388
Dotations amortissements et provisions d'exploitation			
Autres charges	(5 856)		(6 242)
	(91)		(294)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 825</b>	<b>17 %</b>	<b>4 837</b>
Produits financiers	593		427
Charges financières	(795)		(703)
<b>Résultat financier</b>	<b>(202)</b>	<b>(1) %</b>	<b>(276)</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>4 624</b>	<b>16%</b>	<b>4 561</b>
Produits exceptionnels	419		1 329
Charges exceptionnelles	(3 997)		(5 133)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(3 578)</b>	<b>(13) %</b>	<b>(3 804)</b>
<b>Résultat avant participation et impôts</b>	<b>1 045</b>	<b>4%</b>	<b>757</b>
Participation des salariés	(0)		(0)
Impôts sur les bénéfices	(257)	(1) %	(25)
<b>Résultat Net</b>	<b>788</b>	<b>3%</b>	<b>732</b>

## f) Capacité d'autofinancement

	2012	2011
Excédent brut d'exploitation	5 806	5 528
+ transfert de charges	85	214
+ autres produits	320	388
- autres charges	(91)	(294)
+ produits financiers	593	427
- charges financières	(795)	(703)
+ Produits exceptionnels	0	123
- Charges exceptionnelles	(3 864)	(5 027)
+Impact Provisions méthode Stock	0	0
- participation	0	0
- impôts sur les bénéfices	(257)	(25)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 797</b>	<b>631</b>

## g) Tableau de financement

EMPLOIS	2012	2011	RESSOURCES	2012	2011
Distributions mises en paiement	1 151	1 151	Capacité d'autofinancement	1 797	631
Acquisitions d'éléments d'actif :			Cessions et réductions de d'actif :		
- incorporels	1 093	1 239	- incorporel	0	0
- corporels	490	118	- corporel	45	82
- financiers	0	0	- financier	0	0
charges à répartir			Augmentation des capitaux propres	0	0
Réduction de capitaux propres	0	0	Augmentation des dettes financières	2 286	196
Remboursement de dettes financières	270	259			
Augmentation d'avances financières	0	0			
<b>Total Emplois</b>	<b>3 004</b>	<b>2 767</b>	<b>Total Ressources</b>	<b>4 128</b>	<b>909</b>
Variation du fonds de roulement (ressource nette)	1 124		Variation du fonds de roulement (emploi net)		1 858

Variation du fonds de roulement net global	2012		2011	
	Besoins	Dégagement	Solde	Solde
Variation des actifs d'exploitation :				
Stocks et en cours	0	2 475		
Impact Stock (Nelle Valorisation)	0	0		
Créances clients et rattachées	0	3 185		
CCA et écarts de conversion	0	164		
Autres créances	0	308		
Variation des dettes d'exploitation :				
Dettes fournisseurs et rattachées	1 014	0		
Dettes fiscales et sociales	0	100		
Ecart de conversion	272	0		
Autres dettes	1 537	0		
<b>Totaux</b>	<b>2 823</b>	<b>6 232</b>	<b>3 409</b>	<b>(3 214)</b>
Variation nette exploitation				
Variation trésorerie :				
<b>Totaux</b>			<b>(4 533)</b>	<b>5 072</b>
Variation nette trésorerie				
<b>Variation du fonds de roulement</b>			<b>(1 124)</b>	<b>1 858</b>

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DEVERNOIS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable, sur les bases des éléments disponibles à la date d'arrêt des comptes, des estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, notamment pour ce qui concerne :

- La valorisation et la dépréciation des actifs :
  - . titres des filiales,
  - . stocks,
  - . créances.
- Les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à ROANNE – le 18 avril 2013  
Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST  
Jean Michel LANNES

GESCOMM  
Valérie GAUMARD

Membres de la Compagnie Régionale de LYON



# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

### I – Conventions avec des sociétés ayant des dirigeants communs

Personne concernée : Monsieur Thierry BRUN, Président du Directoire de la société DEVERNOIS SA, Président de la société SO.FRA.DE et gérant des sociétés Italie 6, DEVERNOIS Belgique, DEVERNOIS Luxembourg, DEVERNOIS Espagne, DEVERNOIS Portugal, SOCAD, LUXXL, HSTB, SCI DISPRO et SARL MARNY.

Sociétés concernées : SOGRADE, Italie 6, DEVERNOIS Belgique, DEVERNOIS Luxembourg, DEVERNOIS Espagne, DEVERNOIS Portugal, SOCAD, LUXXL, HSTB, SCI DISPRO et SARL MARNY.

#### 1 - Abandon de créances aux filiales de distribution

Votre société a consenti des abandons de créances à caractère commercial à ses filiales de distribution, qui se répartissent comme suit :

Filiales bénéficiant des abandons de créances :	Montant des abandons de créances (H.T.) au 31 décembre 2012 (en euros)
SO.FRA.DE.	1 500 000
DEVERNOIS BELGIQUE	1 271 000
DEVERNOIS ESPAGNE	608 000
DEVERNOIS LUXEMBOURG	77 000
DEVERNOIS PORTUGAL	314 000
<b>Total</b>	<b>3 770 000</b>

Cette convention a fait d'objet d'une autorisation donnée par votre Conseil de Surveillance en date du 18 décembre 2012, pour un montant global d'abandons de créances, de DEVERNOIS à ses filiales et sous-filiales, dans la limite de 3 800 000 euros.

## 2 - Abandon de créances à caractère financier

Votre société a consenti un abandon de compte courant d'associé au profit de sa filiale LUXXL pour un montant de 586 505 euros. Cet abandon ne fait pas l'objet de clause de retour à meilleure fortune.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation donnée par votre Conseil de Surveillance en date du 18 décembre 2012 pour un montant de 586 505 euros.

## 3 - Augmentation de l'enveloppe globale d'avances financières

Votre société a autorisé une augmentation du montant global d'avances financières consenties à ses filiales et/ou sous-filiales pour le porter à un maximum de 33 000 000 euros.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation donnée par votre Conseil de Surveillance en date du 18 décembre 2012.

Cette convention comprend les avances financières et les avances en comptes courants ci-dessous :

### A - Avances financières

#### A.1 – DEVERNOIS Luxembourg

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, votre société a souscrit un emprunt de 200 KE pour le compte de sa filiale DEVERNOIS Luxembourg. Cette somme a été transférée au compte courant « DEVERNOIS Luxembourg », et sera remboursée de façon mensuelle en capital plus intérêts, pendant toute la durée du prêt.

Le solde de l'avance financière au 31 décembre 2012 s'élève à 18 314 euros.

#### A.2. – SO.FRA.DE.

Au cours des exercices antérieurs, votre société a consenti une avance financière de 18 millions d'euros à sa filiale SO.FRA.DE. Cette avance n'est pas rémunérée.

Au 31 décembre 2012, le solde de cette avance financière s'élève à 13 004 000 euros.

### B - Avances en compte courant

Votre société détient sur ses filiales des avances en compte courant non rémunérées qui se répartissent comme suit au 31 décembre 2012 :

Avance en compte courant de DEVERNOIS à :	Solde du compte courant au 31 décembre 2012 (en euros)
SO.FRA.DE	16 522 152
SOCAD	27 352
DEVERNOIS LUXEMBOURG	44 143
DEVERNOIS BELGIQUE	115 271
DEVERNOIS PORTUGAL	17 051

## 4 – Prestations d'assistance administrative

Votre société a facturé à la société DEVERNOIS Luxembourg des prestations d'assistance administrative. Les produits comptabilisés au titre de l'exercice s'élèvent à 4 000 euros.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation donnée par votre Conseil de Surveillance en date du 18 décembre 2012.

## 5 - Participation aux opérations publicitaires

Les filiales et sous-filiales de votre société lui ont facturé des frais de participation aux opérations publicitaires. Les montants pris en charges par votre société pendant l'exercice sont les suivants :

Participation facturée par :	Charges comptabilisées chez DEVERNOIS (en euros)
SO.FRA.DE	381 546
ITALIE 6	23 696
DEVERNOIS Belgique	70 826
DEVERNOIS Espagne	24 363
DEVERNOIS Luxembourg	8 283
DEVERNOIS Portugal	12 200
MARNY	8 758
<b>Total</b>	<b>529 672</b>

L'autorisation de cette convention a été confirmée par votre Conseil de Surveillance en date du 18 décembre 2012.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### I – Conventions avec des sociétés ayant des dirigeants communs

Personne concernée : Monsieur Thierry BRUN, Président du Directoire de la société DEVERNOIS SA, Président de la société SO.FRA.DE et gérant des sociétés Italie 6, DEVERNOIS Belgique, DEVERNOIS Luxembourg, DEVERNOIS Espagne, DEVERNOIS Portugal, SOCAD, LUXXL, HSTB, SCI DISPRO et SARL MARNY.

Sociétés concernées : SO.FRA.DE, Italie 6, DEVERNOIS Belgique, DEVERNOIS Luxembourg, DEVERNOIS Espagne, DEVERNOIS Portugal, SOCAD, LUXXL, HSTB, SCI DISPRO et SARL MARNY.

#### 1 - Comptes courants créditeurs

Les sommes laissées en comptes courants par les sociétés filiales se répartissent comme suit au 31 décembre 2012 :

Avance en compte courant des filiales à DEVERNOIS :	Solde du compte courant au 31 décembre 2012 (en euros)
DEVERNOIS ESPAGNE	178 963
Italie 6	1 302 265

Les avances consenties par les filiales ne sont pas rémunérées.

#### 2 - Locations

La SCI DISPRO loue à votre société des locaux d'exploitation, sis boulevard de la Poterie, Le Coteau. A ce titre, votre société a pris en charges sur l'exercice 2012 des loyers pour un montant total de 306 436 (H.T.).

#### 3 - Prestations et frais commerciaux

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2012, DEVERNOIS ESPAGNE a facturé à votre société des prestations et frais commerciaux pour un montant total de 180 274 euros. La facturation de ces frais est la contrepartie de la reprise par DEVERNOIS de la commercialisation directe de ses articles sur le territoire espagnol depuis le 1er janvier 2000.

#### 4 - Prestations d'assistance administrative

Votre société a facturé aux sociétés SO.FRA.DE et SOCAD des prestations d'assistance administrative. Les produits comptabilisés au titre de l'exercice se répartissent comme suit :

Prestations administratives facturées par DEVERNOIS à :	Produits comptabilisés chez DEVERNOIS (en euros)
SO.FRA.DE	408 000
SOCAD	23 000
DEVERNOIS BELGIQUE	45 000
ITALIE 6	11 000
<b>Total</b>	<b>487 000</b>

## 5 - Engagements donnés à ses filiales et sous-filiales

Votre société a donné sa caution, non rémunérée :

- en garantie des emprunts contractés par sa filiale SO.FRA.DE auprès des banques suivantes, pour des soldes d'emprunts au 31 décembre 2012.

Banques bénéficiaires :	Montant des emprunts cautionnés par DEVERNOIS (en euros)
B.N.P.	2 017 755
CIC LYONNAISE DE BANQUE	389 725
CREDIT LYONNAIS	129 148
CREDIT AGRICOLE	558 230
BCME	94 064
<b>Total</b>	<b>3 188 922</b>

- au profit des bailleurs des murs de sa filiale ITALIE 6. La caution garantit la somme de 82 500 euros.

- au profit de la société SONAE SIERRA et ce dans la limite de cent trente huit mille euros (138 000 €) en garantie des loyers pour une boutique appartenant à la société DEVERNOIS PORTUGAL.

Nous vous rappelons que ces conventions sont couvertes par l'autorisation globale de caution par DEVERNOIS, donnée par votre conseil en date du 23 décembre 2002 puis confirmée le 2 décembre 2011, pour un montant d'engagements au profit de ses filiales et sous-filiales dans la limite de 10 millions d'euros.

## 6 - Prestations de gestion

La société H.S.T.B., dont les co-gérants sont Madame Séverine BRUN et Monsieur Thierry BRUN, effectue pour le compte de DEVERNOIS une mission générale de gestion et de direction générale du groupe et de développement commercial, de direction des collections, de gestion administrative et de traitement des dossiers contentieux et précontentieux, ainsi que toutes autres prestations qui pourraient être utilement apportées.

Les prestations prises en charges sur l'exercice 2012 s'élèvent à 232 000 euros.

La dette fournisseurs au 31 décembre 2012 est de 30 498 euros.

## II – Conventions avec les actionnaires

### 1 - Comptes courants créditeurs

Les sommes laissées en comptes courants par la société mère DSA s'élèvent au 31 décembre 2012 à 131 840 euros. L'avance consentie porte intérêts au taux fiscalement déductible de 3,39%, soit 7 372 euros d'intérêts pris en charge sur l'exercice 2012.

Les sommes laissées en comptes courants sur l'exercice par Madame Séverine BRUN et Monsieur Thierry BRUN s'élèvent au 31 décembre 2012 à 5 871 euros. Les comptes courants d'associés ont été rémunérés au taux fiscalement déductible de 3,39 %, et le montant des intérêts pris en charges pour l'exercice est de 147 euros

Fait à ROANNE – le 18 avril 2013  
Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST  
Jean Michel LANNES

GESCOMM  
Valérie GAUMARD

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

# RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTROLE INTERNE (ARTICLE L.225-68 DU CODE DU COMMERCE)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 6 du Code du Commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance et de votre Directoire
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- Des éventuelles limitations apportées par le Directoire aux pouvoirs du Directeur Général délégué.

## 1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE DIRECTOIRE

### 1.1. Composition

Nous vous rappelons que votre Société est devenue depuis le 27 juin 2002 une société à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est composé de Madame Zélia Boel, nommée Présidente, de Madame Violaine Alamartine et Monsieur Eric Boel. La nomination de Madame Violaine Alamartine au Conseil de Surveillance de la société a été ratifiée lors de l'assemblée générale du 14 avril 2011. Aucun de ces membres du Conseil de Surveillance n'exerce de fonctions opérationnelles dans l'entreprise.

Ses membres, pour ceux faisant déjà partie du Conseil avant la date du 23 juillet 2010, ont été nommés pour une période de 6 ans prenant fin le 31 décembre 2013. Madame Violaine Alamartine, qui a pris la continuité d'un mandat existant, aura aussi une nomination qui prendra fin le 31 décembre 2013.

Un comité d'audit doit être mis en place dans les huit mois de la clôture au cours duquel un mandat de membre du conseil de surveillance arrive à échéance. Compte tenu de ces éléments, la mise en place du comité d'audit interviendra au plus tard le 31 Août 2014.

Le Directoire est composé de Monsieur Thierry Brun, Président, et de Madame Séverine Brun Directeur Général de la société Devernois.

La liste des membres du Conseil de Surveillance ainsi que la liste des membres du Directoire, faisant apparaître, le cas échéant, les fonctions qu'ils occupent au sein d'autres sociétés figurent dans le rapport de gestion.

### 1.2 Attributions

Le conseil de Surveillance exerce sa mission conformément aux termes de la loi en nommant les membres du Directoire dont il supervise la gestion et autorise certains actes définis par les dispositions légales et statutaires. Il examine les états financiers, en particulier les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire et rend compte de ses remarques à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Directoire est en charge de la gestion de la société qu'il représente. Il définit la stratégie de développement de la société et met en œuvre ses orientations commerciales et financières en relation avec les acteurs opérationnels.

Le Directoire est notamment compétent pour la détermination, la mise en place et le contrôle de la stratégie de la société, la nomination des personnes clés, la communication externe et la politique générale de la société.

Par ailleurs, de par leurs fonctions opérationnelles, les membres du Directoire prennent les principales décisions de gestion de la société.

Dans ce cadre, le Directoire se réunit avec les responsables de principaux services aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins deux fois par an en Juin et en Décembre pour la présentation des deux budgets saisonniers, et dans le mois qui suit la fin de chaque trimestre civil pour examiner les comptes trimestriels et le révisé de la partie de l'exercice restant à courir.

### 1.3 Fréquence des réunions

Dans le mois qui suit chaque trimestre civil, le Directoire présente au Conseil de Surveillance les comptes et les perspectives d'activité.

### 1.4 Convocation des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts.

### 1.5 Information des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance disposent dans les délais suffisants de tous les documents nécessaires pour leur permettre de prendre les décisions appropriées.

### 1.6 Tenue des Réunions

Les réunions du Conseil de Surveillance et les réunions du Directoire se déroulent au Siège Social.

### 1.7. Procès Verbaux des réunions

Les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire reçoivent les procès-verbaux dans le mois qui suit la réunion.

## 2 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le Groupe Devernois appréhende le contrôle interne comme un ensemble de processus, mis en œuvre par les dirigeants et le personnel de l'organisation, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- Les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base liés à la performance, la rentabilité et la protection du patrimoine.
- Les informations financières sont fiables
- Les lois, les réglementations et les directives de l'organisation sont respectés.

### 2.1. Description de l'organisation générale des procédures de contrôle interne au niveau de la société.

#### 2.1.1 Les objectifs :

Le référentiel de contrôle interne est l'affirmation du Président d'homogénéiser et d'optimiser le contrôle interne et les modes opératoires entre les services et salariés de l'entreprise.

Il a notamment pour objet de :

- Veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- Vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société dans le but essentiel de pérenniser les éléments d'actifs de la société et du Groupe en général.

## 2.1.2 Les limites du contrôle interne :

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur et fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ainsi, les systèmes comptables et de contrôle interne ne donnent pas à la Direction la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de tout système. Ces limites sont notamment les suivantes :

Le coût d'un contrôle interne ne doit pas excéder les avantages escomptés de ce contrôle ;

Le risque de l'erreur humaine due à la charge de travail, la négligence, la distraction... ne peut être totalement éliminé ;

L'éventualité qu'une personne chargée de réaliser un contrôle interne abuse de ses prérogatives, par exemple un membre du comité de Direction passant outre le contrôle ;

La possibilité que les procédures ne soient plus adaptées en raison de l'évolution de la situation, et donc que les procédures ne soient plus appliquées.

## 2.1.3 Les opérateurs

Le Directoire insuffle une culture d'entreprise forte où le contrôle interne est très présent. Il définit les objectifs, la stratégie du Groupe et transmet à chaque Directeur de services les grandes orientations qui leur permettent de situer l'environnement de contrôle interne.

Les Directeurs de services sont responsables de l'élaboration et du suivi des dispositifs de contrôle interne au sein de leurs services. Conformément à l'organigramme du Groupe, ils sont directement rattachés au président du Directoire et lui rendent compte tous les mois lors de l'analyse des tableaux de bord en comité de Direction.

La Direction Financière est le garant de la fiabilité de l'information financière du Groupe et joue, à ce titre, un rôle important dans le dispositif de contrôle interne. Rassemblant les services comptable, relations humaines, informatiques, trésorerie elle dispose d'une vue transversale de tous les flux de l'information financière.

La Société ne dispose pas d'un service d'audit interne ou contrôle de gestion, mais s'appuie sur des procédures et des tests de fonctionnement qui sont régulièrement révisés et actualisés par un cabinet d'expertise comptable et par les commissaires aux comptes. A ce titre, chaque année, les commissaires aux comptes procèdent par rotation à des contrôles de procédures internes sur les processus stratégiques de fonctionnement de l'entreprise tels que les achats, les stocks, la trésorerie, l'informatique...

## 2.1.4 L'organisation générale des procédures de contrôle interne

Le système de contrôle interne de la société est principalement basé sur :

- L'implication quotidienne des responsables de département, du Directeur Général et de la Présidente du Conseil de Surveillance et des autres membres du Conseil de Surveillance.
- l'existence d'un code d'éthique informel partagé par l'ensemble du personnel
- des domaines de responsabilités clairement établis
- le principe de délégation et de supervision
- Une séparation des tâches entre fonctions d'autorisation, d'action, de contrôle, d'enregistrement et de paiement

Ces principes sont les éléments de base qui servent à l'établissement des procédures qui régissent les différents services de l'entreprise et notamment les flux relatifs aux services achats, ventes, trésorerie, ressources humaines.

Concernant les risques majeurs, ceux-ci sont identifiés et suivis par le conseil de surveillance. Il s'agit :

- Risques liés à la création : Le Groupe procède aux dépôts de marques et modèles chaque saison dans les délais impartis afin de limiter les risques de copie et reproduction qui pourraient être préjudiciables pour le chiffre d'affaires.
- Risques liés à la concurrence : Le Groupe suit régulièrement les informations du marché issues de sa force de vente, de son réseau interne, des organismes nationaux du secteur pour analyser les évolutions du marché ou des concurrents.

-Risques liés aux salariés clés : Le Groupe est attentif à l'évolution de son turnover dans les postes clés de l'entreprise. Il essaie de faire au mieux pour développer les domaines de compétence de ses salariés et faciliter ainsi la polyvalence de ces hommes clés.

-Risques liés à la rupture des contrats fournisseurs : Le Groupe se prémunit contre les risques juridiques liés aux contrats avec l'appui d'un cabinet juridique extérieur. Ainsi toute rupture abusive d'un contrat par un fournisseur peut faire l'objet d'un contentieux dans la mesure où des conséquences significatives en résulteraient.

-Risques liés à la taille de la société : Le Groupe n'a pas connu d'évolution significative depuis plusieurs années qui puisse accentuer ou réduire les risques liés à sa taille. D'un point de vue juridique et légal, le Groupe est assisté de partenaires extérieurs, experts dans leur domaine de compétence, qui lui permettent de se tenir au fait des évolutions dans ces domaines.

-Risques liés au sourcing à l'international : Le Groupe gère un panel de fournisseurs nécessaire et suffisant en France et à l'export pour éviter tout goulet d'étranglement qui surviendrait suite à la rupture de relations avec un ou des fournisseurs

-Risques liés au respect de l'environnement : Le Groupe suit avec attention les réglementations en vigueur en matière d'environnement. La société mère Devernois règle notamment une redevance sur le programme éco-emballage et fait récupérer ses déchets par un organisme agréé.

### **2.1.5 Contrôle interne relatif à l'information financière**

Le contrôle interne comptable et financier est constitué par le dispositif de la société défini et mis en œuvre sous sa responsabilité en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion comptable et un suivi financier rigoureux de ses activités, visant à répondre aux objectifs définis ci-après.

A ce titre le contrôle interne comptable et financier est un élément majeur du contrôle interne global. Il concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière et concourt à la production d'une information fiable et conforme aux exigences réglementaires.

Le Groupe dispose d'outils participant au dispositif de contrôle interne. Des budgets d'exploitation et d'investissements détaillés sont déclinés par structures juridiques, services et enfin sections analytiques. Ils sont suivis mensuellement lors de réunions des comités de Direction où tous les écarts significatifs sont analysés afin de bien s'assurer du bon fonctionnement des opérations et de la mise en place des mesures correctrices éventuelles.

La société a mis en place une procédure mensuelle de remontées d'informations financières et comptables. Cette procédure concerne à la fois les sociétés françaises mais aussi les filiales étrangères. Cette procédure est appuyée selon la réglementation en vigueur d'une clôture intermédiaire au 30 juin qui permet le cas échéant de corriger les écarts d'appréciation du résultat présenté chaque mois au comité de Direction.

Même si l'on ne peut se satisfaire de cette seule conclusion, il faut noter que la procédure actuelle de détermination des résultats mensuels n'a jamais montré d'écarts significatifs lors des comparaisons avec les clôtures définitives et auditées des mois de juin et décembre de chaque année. On peut donc en tirer comme conclusion que la maîtrise des procédures comptables et financières de la société est cohérente avec le niveau d'informations souhaité par les instances de Direction.

Les informations concernent les éléments clés de l'exploitation du Groupe tels que les comptes de résultat, les niveaux de chiffre d'affaires et marges, les niveaux de stocks, les situations de trésorerie sont présentées mensuellement au comité de Direction par la Direction Financière. Ces informations sont issues de l'étroite collaboration entre les services comptables et la Direction Financière pour l'activité de la France et des informations données par les experts comptables désignés pour les filiales étrangères.

En effet, chaque filiale dispose de son propre service comptable. Les comptes des filiales sont établis par un Cabinet d'Expertise Comptable et contrôlés par les Commissaires aux Comptes du groupe, dans le cadre de l'audit des comptes consolidés.

Ces informations sont d'abord validés sur leur cohérence par le Directeur Administratif et Financier avant d'être synthétisées sur une base consolidée pour les comités de Direction. Les écarts éventuels sont alors analysés avec les responsables de départements par la Présidente du Directoire et le Directeur Administratif et Financier.

Lors des comités de Direction, les analyses d'écarts sont présentés par le Directeur Administratif et Financier et font éventuellement l'objet d'analyses plus approfondies avec certains des membres du comité de Direction concernés par ceux-ci. Des actions correctives sont alors mises en place et leur suivi est effectué lors des comités de Direction ultérieurs.



## 2.2. Description synthétique des procédures d'élaboration et de traitement de l'information financière

### 2.2.1 Organisation du système comptable

L'ensemble de la comptabilité du Groupe Devernois est traitée sur place sur un système informatique standard fourni par des prestataires extérieurs reconnus et dont les solutions sont utilisées par d'autres entreprises. Le nouveau logiciel de comptabilité implanté au début de l'année 2008 pour permettre de satisfaire à des exigences d'accélération dans l'obtention des résultats mensuels est régulièrement mis à jour via des patches informatiques afin de satisfaire aux nouvelles exigences comptables ou faciliter le travail des utilisateurs. Les résultats mensuels sont maintenant régulièrement proposés au comité de Direction entre le 15 et le 20 du mois N+1 pour le mois N.

Les principes comptables suivis sont ceux du Plan Comptable Général Français.

La société dispose d'une comptabilité générale et d'une comptabilité budgétaire permettant de donner rapidement à la Direction Générale les données synthétiques nécessaires pour piloter l'activité.

Des comptes semestriels et annuels sont établis et mis en forme par le cabinet d'expertise-comptable, qui assure aussi un contrôle ponctuel des informations trimestrielles communiquées par la société.

L'ensemble de la consolidation est également assuré par ce même cabinet d'expertise comptable en collaboration étroite avec les services internes de la société.

La communication financière est assurée avec l'AMF par le Directeur Administratif et Financier, et avec la Presse par le Président du Directoire, le Directeur Général et le Directeur Administratif et Financier.

Les comptes consolidés et sociaux sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur. Conformément à l'article européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2012 sont établis selon les normes comptables internationales dictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Les normes comptables internationales comprennent les IFRS ( International Financial Reporting ) et les IAS ( International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations.

Les comptes sociaux sont présentés conformément aux règles 99.02,2002-10 et 2004-06 du comité de la Réglementation Comptable. Les options prévues par le Plan Comptable Général sont retenues, afin d'être le plus en conformité avec les normes comptables internationales IFRS, sauf si des considérations fiscales l'en empêchent. Les méthodes comptables arrêtées en 2008, pour tenir compte des différentes évolutions réglementaires, ont été appliquées sans changement en 2012.

## 3. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Directeur Général, qui dispose des mêmes pouvoirs que le Président du Directoire.

La Présidente du Conseil de Surveillance

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE SURVEILLANCE SUR LE CONTRÔLE INTERNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA  
DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE  
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE LA SOCIETE DEVERNOIS SA

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société DEVERNOIS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225 - 68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-68 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225 - 68 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous- tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225 - 68 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225 - 68 du Code de Commerce.

Fait à ROANNE – le 18 avril 2013  
Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST  
Jean Michel LANNES

GESCOMM  
Valérie GAUMARD

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

# TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance, du rapport du Président du Conseil de surveillance prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 15.843 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 5.281 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de 788.286,91 euros de l'exercice en totalité à titre de dividende aux actionnaires.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué	Revenus éligibles à la réfaction de 40 %
2009	299 058	3,50 €	3,50 € *
2010	299 058	3,85 €	3,85 € *
2011	299.058	3,85 €	3,85 € *

\* pour les personnes physiques

## QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide en outre une distribution exceptionnelle d'un dividende complémentaire de 363.086,39 euros qui sera prélevé sur le poste "autres réserves".

La somme ci-dessus permettra avec celle de 788.286,91 euros prévue à la résolution précédente de distribuer un dividende global de 1.151.373,30 euros

Le dividende se trouve ainsi fixé à 3,85 € par action.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 21 mai 2013.

Les actionnaires sont informés qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21%, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Les actionnaires sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40%, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

## CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

## SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, la société DEVERNOIS SA à racheter en bourse ses propres actions ordinaires, pour un montant maximum représentant 10% du capital social.

L'objectif de cette autorisation consiste à procéder à des opérations en fonction des situations de marché, et à régulariser le cours par intervention systématique en contre tendance sur le marché.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation et leur revente éventuelle seront exécutés dans les limites suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra excéder 120 € par action et le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 80 € par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

La présente autorisation est valable pour une durée de dix huit mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil de Surveillance avec faculté de délégation pour :

- passer tous ordres en bourse,
- conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes,
- remplir toutes autres formalités,
- et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

## SEPTIEME RESOLUTION

Les mandats de la société GESCOMM, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société CABINET BOREL, Commissaire aux Comptes suppléant arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes 31 décembre 2018.

## RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

## HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide, en application des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, de procéder à une augmentation du capital social d'un montant maximum de 69.000 euros, par l'émission d'actions de numéraire de 50 euros chacune à libérer intégralement en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Cette augmentation de capital, réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société, est effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux actionnaires au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) de la Société établi en commun par la Société et les sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 3344-1 du Code du travail et de l'article L. 233-16 du Code de commerce et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Directoire dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

L'Assemblée Générale décide de déléguer au Directoire avec, le cas échéant, faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des titres, et plus précisément pour :

1. Réaliser après la mise en place du plan d'épargne d'entreprise conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail qui devra intervenir dans le délai maximum de six mois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé.

2. Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée.

3. Fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail, en ayant recours, le cas échéant, à un expert indépendant pour la détermination de la valeur des actions sur la base d'une analyse multicritère.

4. Dans la limite du montant maximum de 69.000 euros, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles.

5. Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ; recueillir les souscriptions.

6. Fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur.

7. Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation.

8. Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.

9. Constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation.

10. Le cas échéant, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever, sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau minimum requis par la loi.

11. Passer toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

12. Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

13. D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

## NEUVIEME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide de porter à 90 ans l'âge limite des membres du conseil de surveillance et de modifier corrélativement l'article 18-4 des statuts dont la rédaction sera désormais la suivante :

### ARTICLE 18 – CONSEIL DE SURVEILLANCE

4. Tout membre sortant est rééligible.

Toutefois, le mandat de tout membre personne physique prend fin, de plein droit, sans possibilité de renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle l'intéressé atteint l'âge de quatre vingt dix ans. (le reste de l'article demeure inchangé)

## DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du présent Procès Verbal pour remplir toutes les formalités de droit.



Siège social :  
13 Boulevard des Etines  
BP 9- 42124 LE COTEAU Cedex

RCS : ROANNE B 405 880 485 - 58 B 48

Téléphone : 04 77 44 21 00  
Télécopie : 04 77 44 21 04

Site : [www.devernois.fr](http://www.devernois.fr)

